

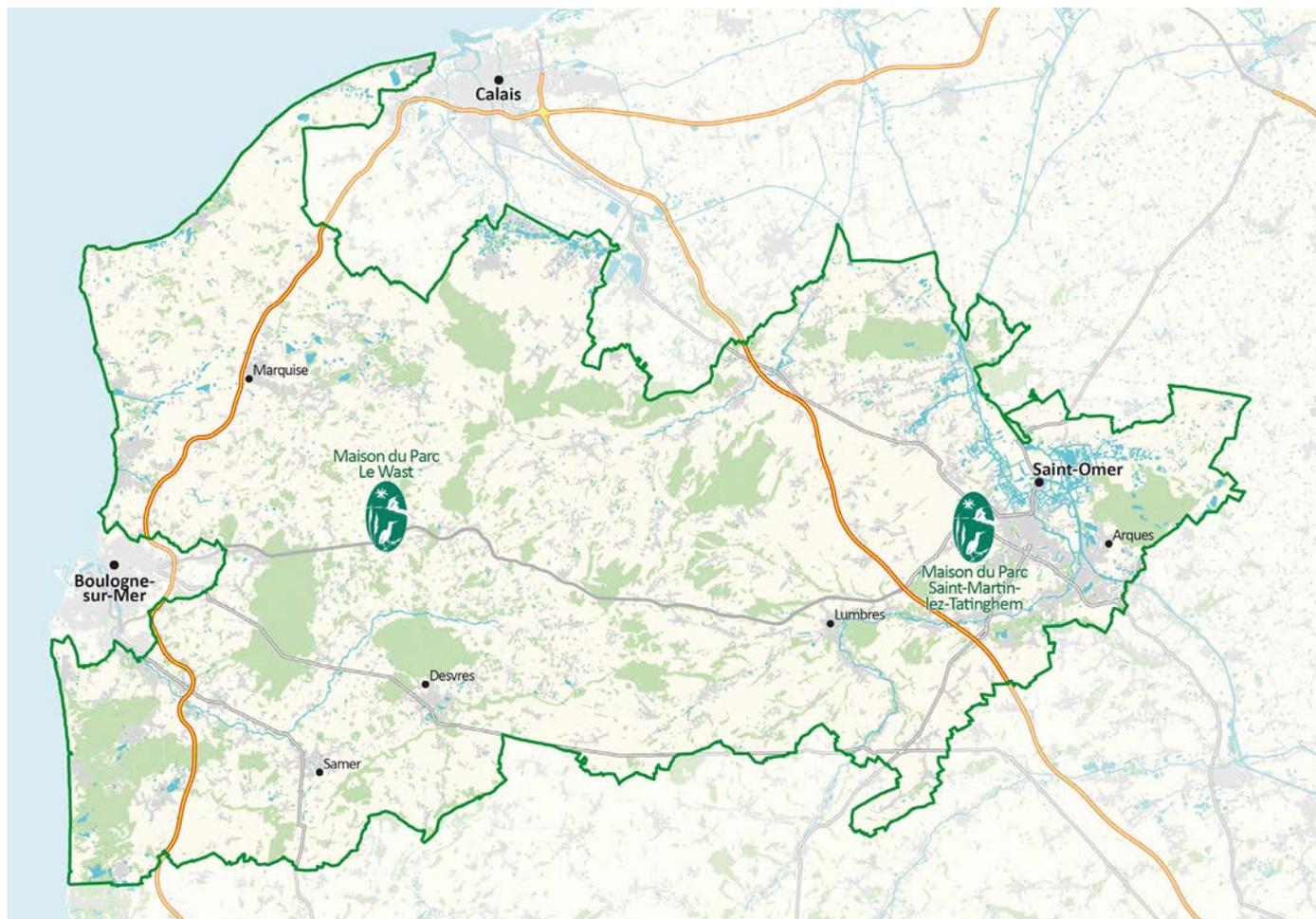
Rapport d'activités 2021  
huitième année de mise oeuvre de la Charte

# 2021 EN CAPS ET MARAIS D'OPALE



Une autre vie s'invente ici

## Bienvenue en Caps et Marais d'Opale



### ÉDITO



*Le rapport d'activité 2021 du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est représentatif de la diversité des actions décidées par le Comité syndical et accomplies toute l'année par l'équipe du Parc naturel et ses partenaires. Non exhaustif, ce document a pour vocation de donner plus de lisibilité à l'action du Parc au travers de ses valeurs. Il démontre aussi la pertinence d'agir ensemble et de porter des initiatives à l'échelle du territoire comme lorsqu'il s'agit de préserver la Trame verte et bleue, d'accompagner la transition énergétique, d'agir pour nos paysages, de travailler sur l'attractivité, de sensibiliser et d'informer tous les publics, élus, habitants, visiteurs, scolaires...*

*Je remercie mon prédécesseur, Philippe Leleu, pour son implication entre mai 2016 et septembre 2021, ainsi que tous nos partenaires qui agissent à nos côtés au quotidien pour notre beau territoire.*

*Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est un formidable outil technique au service de tous et de vos projets pour un développement prospère et durable de ce territoire remarquable.*

**Sophie WAROT-LEMAIRE**  
**Présidente du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale**

## SOMMAIRE

■ CHARTE 2013 - 2028 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	<i>Pages 4 et 5</i>
■ VOCATION 1 : UN TERRITOIRE QUI PREND À COEUR SA BIODIVERSITÉ	<i>Pages 6 à 13</i>
■ VOCATION 2 : UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE LA QUALITÉ DE SON ENVIRONNEMENT	<i>Pages 14 à 17</i>
■ VOCATION 3 : UN TERRITOIRE QUI VALORISE SES POTENTIELS ÉCONOMIQUES	<i>Pages 18 à 26</i>
■ VOCATION 4 : UN TERRITOIRE AUX VALEURS PARTAGÉES	<i>Pages 27 à 31</i>
■ VOCATION 5 : UN TERRITOIRE QUI AMÉNAGE POUR VALORISER SES RICHESSES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES	<i>Pages 32 à 42</i>
■ LA VIE DU SYNDICAT MIXTE	<i>Pages 43 à 47</i>

## La charte 2013 - 2028 du

### Vocation 1

un territoire qui prend  
à coeur la biodiversité

**Orientation 1 : Agir pour le renforcement de la biodiversité et la mise en œuvre exemplaire de la Trame verte et bleue régionale**

**Mesure 1 :** Préserver les cœurs de biodiversité

**Mesure 2 :** Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides

**Mesure 3 :** Contribuer à la qualité écologique du milieu naturel littoral et marin

**Mesure 4 :** Conforter et restaurer les corridors écologiques

**Orientation 2 : Connaître et préserver la biodiversité**

**Mesure 5 :** Améliorer la connaissance scientifique et suivre l'évolution de la biodiversité

**Mesure 6 :** Réguler et anticiper le développement des espèces invasives et envahissantes

**Orientation 3 : Impliquer les habitants dans la préservation de la biodiversité**

**Mesure 7 :** Renouer avec la nature

**Mesure 8 :** Mobiliser les habitants autour de la biodiversité

### Vocation 2

un territoire soucieux  
de la qualité de son  
environnement

**Orientation 4 : Assurer une gestion durable de l'eau**

**Mesure 9 :** Renforcer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et maîtriser les risques liés à l'eau

**Mesure 10 :** Assurer la solidarité inter-bassins

**Orientation 5 : Lutter contre le changement climatique**

**Mesure 11 :** Organiser le territoire et mobiliser les acteurs autour du climat

**Mesure 12 :** Expérimenter une recherche-action « facteur 4 » (division par 4 des rejets de gaz à effet de serre (GES)) à l'échelle de communes ou de quartiers

**Orientation 6 : Prévenir, anticiper et accompagner sur les questions environnementales**

**Mesure 13 :** Optimiser la collecte et la gestion des déchets

**Mesure 14 :** Prendre en compte les nouvelles préoccupations environnementales

### Vocation 3

un territoire qui valorise  
ses potentiels  
économiques

**Orientation 7 : Faire de l'excellence environnementale un thème structurant du développement territorial**

**Mesure 15 :** Soutenir les entreprises dans leurs démarches d'innovation et leur évolution vers des pratiques plus économes des ressources et de l'énergie

**Mesure 16 :** Structurer les potentialités économiques liées à la charte du Parc

**Mesure 17 :** Accompagner la structuration de la filière bois

**Mesure 18 :** Encourager les initiatives en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation

**Orientation 8 : Conforter l'économie résidentielle**

**Mesure 19 :** Assurer en secteur rural le maintien d'une économie de proximité maillant le territoire

**Mesure 20 :** Construire une stratégie d'accueil fondée sur les activités de pleine nature et sur les équipements patrimoniaux, en référence aux principes de la charte européenne du tourisme durable

**Mesure 21 :** Mettre en place et animer la Maison du Cheval boulonnais, pôle touristique et de soutien à la race

**Orientation 9 : Renforcer la place de l'agriculture durable dans l'économie locale**

**Mesure 22 :** Faciliter l'installation et la transmission des exploitations

**Mesure 23 :** Valoriser l'herbe pour accroître l'autonomie des systèmes d'exploitations agricoles

**Mesure 24 :** Poursuivre le développement des filières de proximité et des productions de qualité

**Mesure 25 :** Sauvegarder les races et variétés végétales locales en leur assurant un avenir économique

**Mesure 26 :** Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux (paysages, ressources en eau, énergie, déchets) dans les systèmes d'exploitation

**Mesure 27 :** Développer l'agriculture biologique

# Parc naturel régional en résumé

## Vocation 4

un territoire  
aux valeurs partagées

**Orientation 10 : S'approprier les valeurs du territoire**

**Mesure 28 :** Faire vivre notre héritage culturel

**Mesure 29 :** Accueillir les nouveaux habitants

**Mesure 30 :** Rendre le territoire accueillant pour les personnes en situation de handicap

**Mesure 31 :** Faciliter les actions de solidarité internationale

**Orientation 11 : Sauvegarder le patrimoine bâti et construire les patrimoines de demain**

**Mesure 32 :** Conforter les acteurs publics et privés dans la sauvegarde du patrimoine bâti

**Mesure 33 :** Favoriser l'évolution du bâti traditionnel

**Orientation 12 : Rendre les habitants éco-citoyens et acteurs de leur territoire**

**Mesure 34 :** Diffuser les orientations du Parc et accroître la participation des habitants à la vie du territoire

**Mesure 35 :** Faire des Maisons de Parc des lieux d'exemplarité et d'animation du développement durable

**Mesure 36 :** Soutenir les établissements scolaires et universitaires dans leurs projets d'éducation à l'environnement vers le développement durable

**Mesure 37 :** Mettre en œuvre des démarches de certification environnementale

## Vocation 5

un territoire qui  
aménagement pour valoriser  
ses richesses patrimoniales et paysagères

**Orientation 13 : Planifier l'aménagement durable du territoire en assurant une gestion économe de l'espace**

**Mesure 38 :** Maîtriser l'étalement urbain

**Mesure 39 :** Développer des projets innovants en matière de nouvelles formes urbaines

**Mesure 40 :** Assurer la gestion qualitative de l'environnement des espaces économiques

**Mesure 41 :** Gérer de manière économe le foncier à vocation agricole

**Mesure 42 :** Mettre en œuvre le « Plan Forêt Régional » dans un équilibre des usages

**Mesure 43 :** Développer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle

**Orientation 14 : Garantir la qualité du cadre de vie des habitants**

**Mesure 44 :** Accompagner la prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement

**Mesure 45 :** Accompagner le développement des énergies renouvelables

**Mesure 46 :** Mettre en œuvre la charte signalétique du Parc

**Mesure 47 :** Défendre la place du végétal et de l'arbre dans les espaces artificialisés

**Orientation 15 : Sauvegarder le marais audomarois**

**Mesure 48 :** Élaborer et faire vivre le contrat de marais

**Mesure 49 :** Mettre en place et animer la Maison du Marais

**Orientation 16 : Promouvoir une démarche de gestion intégrée sur l'interface terre-mer**

**Mesure 50 :** Concilier les usages multiples de l'espace et assurer un aménagement équilibré du littoral

**Mesure 51 :** Améliorer l'accueil des visiteurs

**Mesure 52 :** Faire vivre le label « Grand Site de France® » pour les Deux-Caps

**Orientation 17 : Développer des démarches territoriales pour des paysages spécifiques**

**Mesure 53 :** Définir et mettre en œuvre un Plan de Paysage sur les Monts

**Mesure 54 :** Définir et mettre en œuvre un Plan de Paysage du Bocage Boulonnais

**Mesure 55 :** Élargir le Plan de Paysage du bassin carrier de Marquise à d'autres thématiques

**Orientation 18 : Échanger autour des paysages**

**Mesure 56 :** Construire et animer un réseau des paysages protégés à l'échelle de la Manche et de la Mer du Nord

**Mesure 57 :** Sensibiliser les habitants et les visiteurs à la valeur des paysages

Atlas de la biodiversité communale : 1<sup>re</sup> année

Mesures 5 - 7 - 8

En 2021, cinq communes des Caps et Marais d'Opale ont décidé de réaliser des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Le Parc naturel régional, qui les accompagne sur le volet technique, réalise dans ce cadre des inventaires naturalistes afin d'améliorer la connaissance de la faune et de la flore locales. D'une durée de deux ans, cette opération prévoit notamment la participation des habitants à ces inventaires.



Les Atlas de la Biodiversité Communale ont pour objectif de faire l'inventaire des habitats naturels des espèces sauvages d'une commune, pendant deux ans (2021 et 2022). Il s'agit d'améliorer et d'actualiser notre connaissance de la biodiversité locale. En Caps et Marais d'Opale, en 2021, cinq communes se sont portées volontaires : Courset, Hesdigneul-lès-Boulogne, Seninghem, Bouvelinghem et Bainghen. Dans ces communes, le volet technique est pris en charge par le Syndicat mixte du Parc. Afin de sensibiliser le grand public à la préservation de la biodiversité, les inventaires ont été ouverts aux habitants. Plusieurs sorties nature en petit comité ont été organisées en 2021. Des animations de sensibilisation (balades contées, le Jour de la Nuit pour les chauves-souris, animation autour du thème des pollinisateurs...) ont complété cet agenda.

Sur le plan technique, cette opération a donné ses premiers résultats. Des atlas intermédiaires par commune d'une douzaine de cartes en cours de réalisation permettent de localiser la Trame verte et bleue, les différents habitats naturels, les habitats et les espèces à enjeux. Les listes d'espèces présentes sont illustrées et documentées.

Les résultats de 2021 sont plutôt encourageants. Comme à Hesdigneul-lès-Boulogne où plusieurs plantes typiques des zones humides ont été observées (Vulpin utriculé, Cumin des prés et Dactylorhize de Fuchs). Elles laissent penser que l'on se trouve sur des prairies marnicoles (mélange d'argile et de craie, habitat naturel très précieux et emblématique du Parc). Une information à confirmer au printemps 2022.

CHIFFRES  
CLÉS

230

habitants environ ont participé aux animations et suivis naturalistes des Atlas de la biodiversité communale

20

animations environ ont été organisées en 2021

28

ateliers sur 33 ont pu être maintenus malgré la crise sanitaire

PARTENAIRES  
DU PARC

Bouvelinghem



Courset



Hesdigneul-lès-Boulogne



Bainghen



Seninghem

### ZOOM SUR...

#### L'Atlas de la biodiversité communale et la protection des espèces nocturnes à Courset

##### Mesures 4 - 5 - 8 - 11

Le Parc naturel régional sensibilise les communes à mieux maîtriser l'éclairage public afin de réduire la consommation d'énergie et de lutter contre les effets de la pollution lumineuse nocturne sur l'environnement, la biodiversité et la santé.

Dans le cadre de la réalisation de son Atlas de la Biodiversité Communale, la commune de Courset a engagé une réflexion sur la trame noire\*. Elle est accompagnée par Parc naturel régional dans son projet de rénovation de l'éclairage public. Un diagnostic de l'éclairage public a été réalisé en 2021 en partenariat avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62).

Objectifs :

- > proposer une solution technique adaptée à la commune,
- > faire un usage raisonné de l'éclairage public tout en répondant aux exigences des habitants,
- > favoriser la biodiversité nocturne et préserver le ciel étoilé.

Pour le Syndicat mixte du Parc, il s'agit d'une expérience locale qui doit permettre à d'autres municipalités de rechercher et d'engager des solutions « personnalisées » pour mieux maîtriser l'éclairage nocturne afin de réduire la consommation d'énergie et de lutter contre les effets de la pollution lumineuse nocturne sur l'environnement, la biodiversité et la santé.

\* La trame noire a pour objectif de préserver ou recréer des voies de déplacement et des espaces de développement propices à la vie nocturne. Elle complète la trame verte et bleue pour les espèces diurnes.

### PARTENAIRES DU PARC



- > Cette expérimentation permet de transmettre des outils de communication et méthodologiques (cahier des charges, programme d'animations) aux autres communes intéressées.
- > Pour 2022, des fermes se sont portées volontaires pour dévoiler leur biodiversité aux habitants. Un atelier d'intégration des enjeux au programme urbains sera aussi proposé aux communautés de communes qui le souhaitent.

### Et aussi en Caps et Marais d'Opale

La commune d'Arques a elle-aussi lancé une opération d'Atlas de biodiversité communale, fin 2021.

## Natura 2000 : le Parc naturel régional anime 13 sites classés

Mesures 1 - 4 - 5 - 7 - 8

L'Etat a confié au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale l'animation de 13 sites Natura 2000, dont un nouveau en 2021 : les forêts de Desvres et de Boulogne-sur-Mer. Ces sites sont reconnus à l'échelle européenne pour leur flore et leur faune remarquables. L'animation Natura 2000 comprend les suivis naturalistes, la gouvernance, la gestion, le pilotage d'études, les relations avec les agriculteurs et les propriétaires, la sensibilisation du grand public.



### PARTENAIRES DU PARC



### Un nouveau site en 2021 : les forêts de Desvres et de Boulogne-sur-Mer

En 2021, suite à une démarche organisée aux côtés de l'Office National des Forêts (ONF), le Parc naturel régional a repris l'animation du site Natura 2000 FR3100499 « Forêt de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du bas-boulonnais ». Cette reprise a été entérinée à l'occasion du comité de suivi du 5 juillet 2021, au cours duquel la composition et la présidence du comité de pilotage ont été renouvelées.

Une étude sur la continuité écologique des ruisseaux de la forêt de Boulogne sera menée par la Fédération de Pêche en 2022 dans ce cadre. Une réflexion a été entamée avec l'ONF sur le programme d'actions des prochaines années sur le site. Un programme pédagogique a déjà vu le jour en 2021 avec l'accompagnement de la classe de CM2 de l'école des Poètes à La-Capelle-lès-Boulogne lors de trois sorties nature et d'une balade contée.



- > De nombreux travaux de restauration écologique ont été menés en relation directe avec les différents acteurs (aspect opérationnel)
- > Les actions sont devenues pérennes grâce aux financements continus (contrats de 5 ans, la plupart sont renouvelés)
- > Les propriétaires privés sont sensibilisés à la gestion écologique
- > La concertation avec les acteurs du territoire est importante autour des objectifs visés dans les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 englobant de vastes domaines de compétences.



### CHIFFRES CLÉS

**147 ha**

C'est la surface de zones classées Natura 2000 où le Parc mène des travaux de gestion

**5**

sites ont fait l'objet d'une restauration de milieux humides en 2021

**300**

personnes ont participé aux animations nature organisées sur les sites Natura 2000

**100**

personnes ont participé à l'entretien des sites Natura 2000 lors de chantiers participatifs bénévoles

## Et aussi, en 2021,

### Communal d'Ecault : l'entretien continue

Un projet de restauration écologique et de mise en valeur du communal d'Ecault à Saint-Etienne-au-Mont, financé par le mécénat de la Fondation du Patrimoine, a été mené en 2021. Les travaux ont consisté au recreusement de mares, au débroussaillage avec fauche exportatrice, au dessouchage d'une station de Renouée du Japon et à l'installation d'un enclos ovin dédié à limiter la repousse de cette espèce invasive.



D'autre part, deux animations de construction de nichoirs ont été proposées aux membres du Centre d'Action Jeunesse d'Ecault et deux chantiers nature bénévoles ont été menés notamment avec la participation des éco-délégués du collège Paul-Eluard de Saint-Etienne-au-Mont.

### Du pâturage ovin à Clerques

En 2021, un contrat a été signé pour l'installation d'enclos de pâturage ovin (7,4 ha) sur le coteau du Rietz d'Audenfort à Clerques. La moitié du linéaire de clôture a été réalisée cette année par l'association de chantiers d'insertion Campagne Services nécessitant un travail important de débroussaillage. Les moutons boulonnais d'un éleveur de la commune ont pu profiter d'une première saison de pâturage sur site.

### Suivi du Damier de la Succise : un record en 2021



Dans le cadre de la gestion Natura 2000, le Parc réalise un suivi annuel de la dernière station du Damier de la Succise (papillon d'intérêt communautaire) sur les coteaux du Boulonnais (terrains privés). En tout, 261 individus ont été dénombrés sur la saison printanière, avec un pic à 155 individus. En fin d'été 2021, 25 nids de chenilles ont été signalés au propriétaire afin de les épargner de la fauche. C'est le plus grand nombre d'individus et de nids observés depuis que le suivi a été mis en place en 2015. L'espèce a également été observée sur un autre site, et l'expansion de la population sera à surveiller les prochaines années.

### Du côté des partenaires

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais porte un contrat Natura 2000 de nettoyage de la laisse de mer sur les plages du Mont Saint-Frieux, des Dunes d'Ecault, du Cap d'Alprech et d'Audinghen depuis 2017 (un contrat de 5 ans arrivé à son terme et renouvelé à partir de 2022). C'est l'Association de réinsertion Rivages Propres qui réalise ces actions.

## Le réseau des Observateurs nature du Parc

Mesures 5 - 7 - 8

En 2012, le Parc naturel régional a créé le réseau des Observateurs nature. Il est composé d'habitants, connaisseurs ou non, qui sont intéressés par la faune et la flore locales. Ces habitants font remonter leurs observations réalisées lors de promenades ou dans leur jardin, et permettent au Syndicat mixte d'affiner sa connaissance de la biodiversité du territoire.

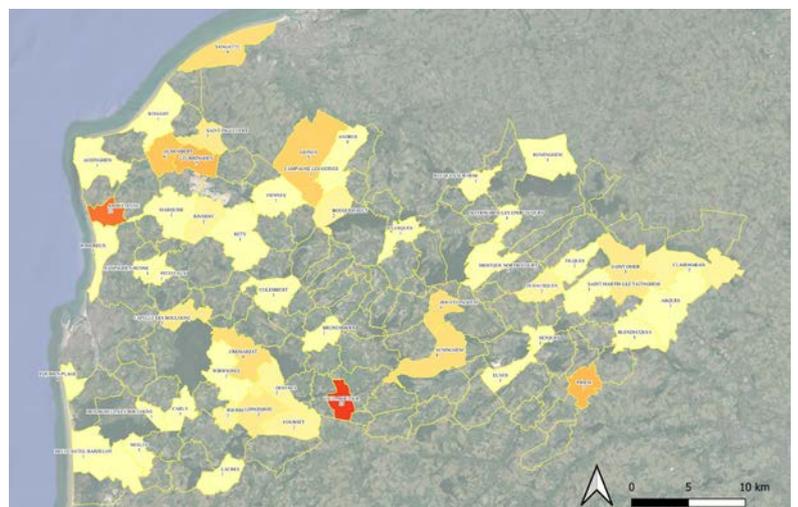


Initié en 2012, le réseau des Observateurs du Parc s'est construit sur la volonté d'associer les habitants à la connaissance de la biodiversité. C'est une initiative 100 % Parc, autofinancée.

L'animation de ce réseau prévoit l'organisation de sorties nature collective entre observateurs, de rassemblements, mais aussi l'édition d'une newsletter (L'Oeil et la Plume). Ces actions permettent au Syndicat mixte d'enrichir sa connaissance de la biodiversité locale et de faire participer les habitants à sa préservation. Leur participation aux opérations scientifiques d'inventaires d'espèces particulières (orchidées, papillons, batraciens, écureuils, oiseaux...) leur permet se réapproprier cet environnement.



- > Le réseau des Observateurs permet d'obtenir des données naturalistes sur des zones normalement inaccessibles ou peu visitées (terrains privés).
- > La newsletter a permis de maintenir un contact avec les observateurs, même lorsqu'aucun événement ne peut être organisé (situation sanitaire).



Cette carte représente les communes où des observations de faune et de flore locales ont été remontées au Syndicat mixte.

## CHIFFRES CLÉS

### 170

observateurs font partie du réseau fin 2021.

### 60

communes du Parc ont fait l'objet d'observations du réseau. L'action concerne tout le territoire avec une attention particulière pour les communes situées en bordure de cœurs de nature et dans les corridors écologiques.

### 42

observations des habitants ont été valorisées et partagées notamment via la newsletter.

### 338

données naturalistes ont été récoltées par le Syndicat mixte du Parc via le réseau des observateurs depuis sa création.

### Restaurer la continuité écologique de la Hem : travaux sur la pisciculture d'Audenfort

Mesures 1 - 2 - 4 - 9

Depuis 2012, le Symvahem et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale travaillent conjointement à la restauration de la continuité écologique de la Hem et de ses affluents. Il s'agit de lever les obstacles à la libre circulation des espèces aquatiques, des sédiments et de l'eau ; et de redonner son aspect sauvage à cette rivière. En 2021, les travaux les plus emblématiques ont été ceux de la pisciculture d'Audenfort à Clerques.



La pisciculture d'Audenfort à Clerques constituait, en 2020, le front de migration des espèces aquatiques (c.-à-d. qu'elles ne pouvaient pas remonter plus en amont). En 2021, il s'agissait donc de réaliser des travaux en vue de rendre cet ouvrage franchissable. Le Parc a initié les études puis a apporté un appui technique au Symvahem jusqu'à l'obtention de l'arrêté d'autorisation de travaux et de déclaration d'intérêt général.

En parallèle, le Parc naturel régional a travaillé avec l'Etablissement public foncier, maître d'ouvrage, pour le rachat des terrains de la pisciculture, les consultations des entreprises, la demande de financement à l'Agence de l'Eau Artois Picardie, l'élaboration des schémas de plantations et le suivi des travaux.

La réalisation, en 2021, des travaux de continuité écologique à Audenfort (hameau de Clerques) a permis de rendre accessibles 10 km de plus de rivière à l'amont pour les grands migrateurs.



- > Projet multi-acteurs intégrant la démarche globale d'aménagement du bassin versant de la Hem
- > La vallée de la Hem est le seul bassin versant qui réussit à travailler sur la continuité écologique d'aval en amont avec un suivi de nids de ponte en parallèle qui caractérise bien la colonisation des espèces en fonction de l'avancement des travaux.

## CHIFFRES CLÉS

**23 KM**

de cours d'eau où la continuité écologique a été restaurée depuis 2012

**5**

ouvrages aménagés en 2021 sur la Hem et ses affluents

## PARTENAIRES DU PARC

Direction Départementale des Territoires et de la Mer



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable



Clerques

Architectes des Bâtiments de France

### Et aussi, en 2021,

- Etude sur un ouvrage à Licques (en partenariat avec la commune)
- Rédaction du plan d'entretien 2022 - 2024 pour 21 communes de la vallée de la Hem
- Travaux de restauration de berges et d'arasement d'ouvrages à Bainghen et Sanghen.

## Trame verte et bleue : préserver le territoire, son identité et sa nature

Mesures 1 - 2 - 4

La fragmentation des milieux naturels due à l'activité humaine est l'une des causes de la diminution de la biodiversité. La trame verte et bleue vise à préserver, restaurer ou créer des espaces vitaux et des voies de déplacements entre les milieux naturels pour permettre à la faune et la flore de réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, repos...).



Lancé en 2019, le projet européen Trames (Travaux de restauration et d'amélioration des milieux et des écosystèmes) est arrivé à son terme en 2021.

Ce projet comprend plusieurs actions (dans différents milieux : coins nature, coteaux, zones humides, infrastructures linéaires) et vise à :

- > renforcer la trame bleue par la restauration de zones humides, la trame calcicole par la restauration de coteaux calcaires et la trame littorale par la restauration de sites dunaires sensibles.
- > créer des connexions entre divers milieux naturels par des aménagements.

En juin, lors de la fin du programme, trois journées de contrôle avec les organismes financiers (Europe et Agence de l'eau) ont permis de constater les travaux et de rencontrer des bénéficiaires (communes, propriétaires, éleveurs...).

Afin de valoriser les sites naturels, le Parc naturel régional met en place des panneaux pédagogiques et d'informations sur les sites aménagés.

COIN NATURE de MORINGHEM



## PARTENAIRES DU PARC



Les gestionnaires d'infrastructures linéaires



**+** > La trame verte et bleue permet d'identifier les enjeux relatifs à la biodiversité et de disposer d'éléments d'aide à la décision au service des gestionnaires territoriaux

**-** > Fin du projet Trames en août 2021, donc pas de travaux sur la restauration de zones humides ou la création de mare.

> Face aux difficultés rencontrées sur l'entretien des sites, une journée de formation à la gestion différenciée sera proposée à l'avenir aux personnels communaux.

### ZOOM SUR ...

## CHIFFRE CLÉ

# 10

coins nature créés en 2021  
à Ardres, Bellebrune,  
Crémarest, Marquise,  
Ledingham, Longfossé,  
La Capelle-lès-Boulogne (2),  
Pernes-lès-Boulogne,  
Saint-Etienne-au-Mont

#### Les coins nature

De 2019 à 2021, 21 coins nature ont été créés. L'opération « coin nature » consiste à aménager des terrains communaux, souvent en centre bourg, pour l'accueil de la nature. Selon le cas, haies bocagères, vergers conservatoires de variétés anciennes de fruitiers, mares, entretien par écopâturage (quand c'est possible), murets en pierre... favorisent le développement de la faune et de la flore.

Les coins nature sont le support d'animations pédagogiques (pour les scolaires et les habitants) autour de la biodiversité et de formation à la gestion différenciée (comme à la demande du CAUE en 2021).

> Le coin nature de Marquise a bénéficié de l'opération Mécénature d'Espaces naturels régionaux grâce à un don de l'entreprise Carrières de la Vallée Heureuse.

> Les sites de Pernes-lès-Boulogne, Bellebrune, la Capelle-lès-Boulogne et Ledingham ont bénéficié d'un co-financement via le programme FIEET du Pas-de-Calais.

#### Les coteaux calcaires

Le Parc naturel régional possède 80 % des coteaux calcaires du Nord et du Pas-de-Calais. Il a donc un rôle majeur dans la restauration de ce milieu patrimonial.

En 2021, les coteaux de Longfossé, Escoeuilles, Bonningues-lès-Ardres et Affringues ont bénéficié de travaux pour préserver les espèces typiques de ce milieu rare et fragile comme les orchidées sauvages.



#### Les partenariats avec les gestionnaires d'infrastructures

> plantation d'essences locales en bordure du canal à grand gabarit à Ruminghem avec Voies navigables de France (VNF),  
> installation d'une prairie fleurie avec la direction nationale de VNF à Watten-Holque,  
> signature d'une convention de partenariat avec SNCF Réseau et inauguration du verger de Seninghem réalisé dans le cadre de ce partenariat (photo ci-contre).



## Couvrir et protéger les sols pour enrayer l'érosion dans la vallée de la Hem

Mesures 9 - 26

Depuis 2000, le Syndicat mixte du Parc naturel régional anime le Contrat de rivière de la vallée de la Hem signé par les élus du territoire. Ces derniers ont créé le Symvahem en 2008, le Syndicat mixte de la vallée de la Hem, à qui le Parc apporte un soutien technique. Depuis plusieurs années, il travaille notamment sur la qualité des sols afin d'enrayer l'érosion.



Afin de réduire les ruissellements et l'érosion, limiter le risque d'inondation à l'aval et améliorer la qualité des eaux de la Hem, le Parc apporte un soutien technique au Symvahem par le biais d'un accompagnement des agriculteurs sur 23 communes de la vallée. Le Parc et ces agriculteurs travaillent ainsi sur de nouvelles techniques de préservation de la qualité des sols et des êtres vivants qui s'y épanouissent.

En 2021, différentes actions ont été menées dans ce cadre : des tours de plaines, des voyages d'études, des expérimentations pour mesurer l'érosion du sol ou encore en évaluer la vie microbienne. Une formation sur les insectes auxiliaires de cultures a été organisée.

Les pratiques expérimentées par les agriculteurs ont des résultats sur l'érosion et les ruissellements. Dans des essais menés sur le territoire sur une culture de maïs, le non-travail du sol (semis direct) permet en moyenne de réduire de 60 % les quantités de terre érodées par rapport à un travail du sol superficiel, et de 40 % l'eau ruisselée.



> La démarche repose sur un collectif d'agriculteurs, sur la mise en valeur de leurs connaissances et expériences, et sur une bonne adéquation entre les animations proposées et les préoccupations des agriculteurs.

> Le groupe d'agriculteurs a été consolidé en 2021. L'objectif des partenaires pour la suite est de rencontrer plus d'agriculteurs du territoire.

## CHIFFRES CLÉS

### 3 ANS

C'était la durée initiale du programme. En 2021, les partenaires l'ont renouvelé pour la même durée (2022 - 2024).

### 1 647

hectares sont étudiés, soit 14 % des surfaces agricoles des communes du bassin versant de la Hem

### 5

agriculteurs ont rejoint le groupe en 2021

## PARTENAIRES DU PARC



SYMVAHEM



Pas-de-Calais  
Mon Département

### La transition par l'action

#### Mesure 11

En réponse aux objectifs internationaux et nationaux de lutte contre les effets du changement climatique, les intercommunalités du Parc naturel régional se sont dotées d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour élaborer des actions concrètes. Le Parc naturel régional a accompagné l'élaboration de ces documents et participe à l'atteinte des objectifs notamment en étant maître d'ouvrage de certaines actions.



### PARTENAIRES DU PARC



À titre d'exemples, dans les différents PCAET, le Parc :

> pilote les actions relatives à la mise en œuvre d'un Guichet Unique de l'Habitat (GUH) (voir p. 16) et le déploiement de l'espace conseil FAIRE,

> contribue au déploiement des énergies renouvelables via le Contrat d'Objectif Territorial (voir p. 22),

> participe au renforcement de la trame noire (voir p. 7) et la trame verte et bleue,

> agit en faveur du développement de l'agriculture biologique.

En 2021, une réunion des techniciens des intercommunalités en charge des PCAET a permis d'amorcer une communauté d'échanges, de mettre en place une démarche de suivi des actions, d'engager la réflexion sur le sujet de l'intégration des objectifs Climats dans les documents d'urbanisme.

À ce titre, le Parc naturel régional avec le Cerdd\*, en partenariat avec l'OFB\*\*, a été retenu pour explorer dès 2022 les solutions fondées sur la nature dans les documents d'urbanisme et ainsi s'adapter efficacement au changement climatique !

\* Centre Ressource du Développement Durable \*\* Office français de la biodiversité



> Possibilité offerte par le Parc de construire un réseau local d'échange et de mutualiser des outils.

## Un guichet unique pour la rénovation énergétique des logements

Mesures 11 - 18

Afin d'encourager la rénovation thermique des logements, le Parc propose aux habitants : 1) des conseils de qualité, neutres et indépendants, sur leur projet (dans le respect des caractéristiques architecturales), 2) des renseignements sur les financements possibles, 3) des animations sur les économies d'énergie, 4) de l'information sur les matériaux écologiques et leur mise en œuvre.



2021 a vu la mise en œuvre du dispositif Guichet Unique de l'Habitat (GUH) sur le territoire du Parc\*. Le GUH est un lieu unique d'information des habitants qui doit permettre une accélération du rythme des rénovations énergétiques performantes tout en luttant contre la précarité énergétique.

En Caps et Marais d'Opale, le GUH comprend :

- > les conseils de l'espace Conseil FAIRE,
- > le programme d'animations et de formations aux économies d'énergie
- > de l'information et la formation sur les matériaux écologiques et leur mise en œuvre.

\* En 2020, le Parc a constitué avec ses intercommunalités membres un Guichet Unique de l'Habitat, développé par l'Ademe et la Région, afin de structurer davantage le service local pour la rénovation énergétique du logement, pour la période 2021-2023.

Sont concernées les communes des intercommunalités de : Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté de communes de Desvres-Samer, Communauté de communes du Pays de Lumbres, Communauté de communes Pays d'Opale, Communauté de communes de la Région d'Audruicq, Communauté de communes de La terre des 2 Caps.



> Dispositif clairement inscrit dans la dynamique de lutte et d'adaptation au changement climatique.  
> Action pluri-annuelle au coeur des PCAET (voir p. 15).

> Expertise du Parc, mutualisation de l'ingénierie.  
> L'espace Conseil FAIRE est considéré comme un des supports aux documents de planification énergétique en œuvre ou en cours d'élaboration sur le territoire.

## PARTENAIRES DU PARC

Les intercommunalités



Dans le cadre du SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique)

## CHIFFRES CLÉS

**930**  
conseils

**237**

personnes reçues lors des permanences

### Et aussi, en Caps et Marais d'Opale

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) porte également un Guichet Unique d'Information sur l'Habitat, couvrant les périmètres de la CAPSO et de la Communauté de communes du Pays de Lumbres.

### Eco-rénover : allier performance énergétique et économie d'énergie

Mesures 13 - 18

Le Parc naturel régional, avec ses partenaires, mène de nombreuses actions en faveur d'un bâti de qualité, intégré dans le paysage, affichant de bonnes performances énergétiques et privilégiant les matériaux isolants naturels.



Pour permettre aux particuliers, professionnels du bâtiment, collectivités et acteurs socioprofessionnels de s'informer, se former et d'avoir accès aux matériaux isolants naturels et leur bon usage, le Parc naturel régional a créé une boîte à outils pour l'éco-rénovation. En 2021, elle a permis :

- > les conseils en éco-rénovation,
- > la commande groupée d'isolants naturels,
- > l'auto-réhabilitation accompagnée,
- > la matériauthèque de réemploi,
- > la montée en compétence des acteurs du bâtiment.

Citons deux actions, entre autres, qui ont facilité le travail en réseau et la transmission des connaissances et des savoir-faire, en 2021 :

- > l'organisation d'une semaine de formation sur la pose d'isolants naturels sur un plateau mobile (40 participants) ;
- > la définition du modèle économique du fonctionnement d'une matériauthèque en vue d'un transfert vers un porteur de projet.



- > Intérêt croissant des élus et des habitants : la réglementation pour la construction neuve au 1<sup>er</sup> janvier 2022 facilite le développement des matériaux locaux et naturels.
- > La laine de mouton est un matériaux local qui permettrait de trouver un débouché pour de nombreux éleveurs.



- > Commande groupée annulée à cause d'un contexte national qui rend l'approvisionnement en matériaux compliqué (crise Covid).

## CHIFFRES CLÉS

### ÉCO-RÉNOVATION

200

personnes sensibilisées

12

communes conseillées

### Zoom : La laine de mouton

En parallèle des actions en faveur de l'éco-rénovation, le Parc naturel régional souhaite accroître l'accès aux éco-matériaux (commande groupée d'isolants naturels) et favoriser l'émergence de filières locales.

Une réflexion autour de la création d'un isolant local a été menée. 8 filières agrosourcées ont été étudiées, une filière est retenue pour être développée : la laine de mouton (en partenariat avec les éleveurs locaux et le Centre régional de ressources génétiques (CRRG)).

## PARTENAIRES DU PARC



## Le programme Leader

Mesures 16 - 19 - 24

Le programme européen Leader permet de valoriser et de développer des actions liées au territoire et de pérenniser des activités économiques et de l'emploi. Dans ce cadre, le Parc naturel régional a basé son action sur le développement des productions de proximité, la promotion des produits de terroir marqués Valeurs Parc et la recherche de produits labellisés. Ce programme, initié en 2020 a pris fin en juin 2021.

En Caps et Marais d'Opale, ce programme a été mené grâce au soutien du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays du Calais et du GAL du Pays de Saint-Omer. De ce fait, l'action du Syndicat mixte du Parc a été ciblée sur les communes de ces deux zones. Le Parc a créé des outils de promotion des produits locaux marqués Valeurs Parc et de leurs producteurs, qui participent au dynamisme de l'économie locale, à savoir : vidéos promotionnelles, panneaux de marchés, étiquettes, reportages photos.



L'action la plus emblématique reste la parution du guide « Manger local » qui recense plus de 170 producteurs partout sur le territoire des Caps et Marais d'Opale (le Syndicat mixte finançant la partie située hors des zones des GAL). Cette parution s'est faite sous format papier et sous format numérique, disponible gratuitement sur le site internet du Parc.

En réponse à la crise sanitaire, une campagne de promotion des produits de terroir a été mise en place afin de soutenir les producteurs locaux.

## PARTENAIRES DU PARC



> Le guide « Manger local » a suscité beaucoup d'intérêt de la part des habitants. Le Parc envisage une réédition en 2022.

## Marché estival de producteurs à Le Wast

Mesures 24 - 27 - 35



A l'été 2021, en collaboration étroite avec la commune, un marché estival a été créé à Le Wast, commune où se trouve le siège du Syndicat mixte (maison du Parc, manoir du Huisbois). Ce marché de producteurs s'est différencié des autres en accueillant des producteurs en agriculture biologique et en mettant en valeur des produits marqués Valeurs Parc. 14 producteurs (dont 8 en agriculture bio) y ont participé.

Il s'agissait de valoriser les producteurs du bocage et d'inciter les consommateurs à acheter local, bio ou tout produit qui respecte l'environnement. Cet événement, qui avait lieu soit le dimanche matin, soit en nocturne le samedi soir, a fait l'objet d'une campagne de communication (affiche, flyer, valorisation sur les réseaux sociaux).

Le public était au rendez-vous le dimanche matin, un peu moins pour les versions nocturnes durant lesquelles les ventes de produits locaux se sont avérées un peu plus difficiles malgré la présence d'artisans d'art.

En 2022, ce marché devrait se renouveler avec la mise en place d'animations culinaires.

### Promouvoir la marque Valeurs Parc

Mesures 16 - 19 - 24 - 27

La marque Valeurs Parc est une marque nationale, collective au réseau des 56 Parcs naturels régionaux de France. Elle valorise les entreprises engagées aux côtés du Parc pour le respect de la nature, l'épanouissement de l'Homme et une économie locale plus responsable et solidaire.



PARC NATUREL RÉGIONAL  
DES CAPS  
ET MARAIS D'OPALE



Photos : Anne-Sophie Flament

En 2021, l'objectif était de travailler au maintien des filières locales qui favorisent les circuits de proximité. Le Parc est allé rencontrer les acteurs locaux intéressés par la marque afin de les aider à l'intégrer. Parallèlement, il a créé de nombreux outils de promotion des produits déjà marqués : flyers, panneaux de marchés, sacs kraft, étiquettes et sets de table pour les restaurateurs.

Des vidéos de présentation des produits et services marqués (carotte de Tilques, estaminets-randonnée et miel) ont été tournées. Des reportages photos ont été réalisés (estaminet-randonnées, producteur de fromage et de carottes de Tilques). Tous les producteurs Valeurs Parc ont été mis en valeur dans le guide « Manger local » paru en 2021 (voir p. 18). Enfin, une campagne de communication sur les réseaux sociaux a été menée en 2021 afin de promouvoir les produits Valeurs Parc.



- > Le succès des posts sur les réseaux sociaux ont mis en avant un vif intérêt des habitants pour les produits locaux et leurs producteurs.
- > Cette démarche met en avant les forces vives du territoire, les petits producteurs, petits artisans locaux et leurs savoir-faire, via le marquage.

## CHIFFRES CLÉS

28

entreprises sont marquées  
Valeurs Parc en Caps et  
Marais d'Opale

7300

personnes en moyenne  
ont consulté les posts  
de promotion Valeurs Parc  
sur les réseaux sociaux

2

nouveaux cahiers des  
charges sont en cours de  
rédaction pour marquer  
les produits laitiers et les  
guides nature en 2022

## PARTENAIRES



## Développer l'agriculture biologique

### Mesure 27

Le programme de développement de l'agriculture biologique offre un accompagnement aux agriculteurs désireux d'opérer la transition ou de s'installer en bio. Le Syndicat mixte offre également un appui technique aux collectivités qui souhaitent promouvoir ce type d'agriculture sur leurs territoires (terrains à cultiver, restauration collective...) et anime le réseau local de partenaires.



Photos : ©L'Indépendant du Pas-de-Calais

Le programme d'actions de développement de l'agriculture biologique en Caps et Marais d'Opale est construit autour de 6 axes : l'accompagnement des producteurs, le développement de la commercialisation, l'aide à l'installation et à la transmission, l'accompagnement des projets des collectivités, la coopération à l'échelle régionale, la coordination et le pilotage du programme.

En 2021, le Parc a suivi deux élevages laitiers et trois allaitants passés en bio ainsi que deux installations en maraîchage, soit 7 nouvelles exploitations labellisées AB. Parallèlement, autour du thème de la transmission, deux temps de formation à destination des partenaires ont été organisés et cinq agriculteurs ont été accompagnés.

Côté collectivités, le Parc a organisé un événement, « De la Fourche à la Fouchette » à destination des communes qui souhaitent renforcer leurs liens avec l'agriculture biologique. A cette occasion, elles ont pu être mises en relation avec des partenaires et des agriculteurs locaux. En 2021, cinq nouvelles communes ont souhaité être accompagnées dans la transformation de leur restauration collective (retour à une gestion directe, fournisseurs bio...). Enfin, le Parc a mis en relation un maraîcher bio avec la commune de Guînes pour l'exploitation d'un terrain agricole municipal.



- > Un solide partenariat s'est noué entre le Parc, Terre de Liens et Bio en Hauts-de-France lors d'un projet d'installation
- > Un travail de fond est réalisé avec les producteurs de volaille de chair bio et les opérateurs économiques dont les Biocoop et un abattoir local afin de créer une filière locale.



- > Certains agriculteurs appréhendent de façon mitigée l'agriculture biologique.

## CHIFFRES CLÉS

# 2300

hectares de surface agricole sont consacrés à l'agriculture biologique en Caps et Marais d'Opale.

# 54

agriculteurs du Parc produisent en bio

## PARTENAIRES DU PARC



### Le programme Agrotrames II

#### Mesures 4 - 5 - 26

Agrotrames est un programme à destination du monde agricole. Il a pour but de protéger la ressource en eau en diminuant l'utilisation de produits phytosanitaires. Pour ce faire, le Parc accompagne l'agriculteur dans la mise en place d'aménagements d'agroforesterie afin d'accroître la biodiversité. Il s'agit d'un programme expérimental, mis en place à Guînes, visant à mesurer l'effet d'une biodiversité favorisée sur les cultures.

2021 était la première année d'Agrotrames II. Il est expérimenté dans un corridor forestier prioritaire à l'échelle du Parc, entre la forêt de Guînes et les boisements résiduels de Landrethun-le-Nord et Leubringhen.

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de ce programme :

> Création d'une mare pour favoriser le Crapaud commun : c'est un prédateur de limaces, et une proie du Hérisson d'Europe, du Renard roux, du blaireau ou encore du putois.

> Installation d'un suivi temporel des oiseaux communs par capture (suivi de l'avifaune par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance) : cette maille deviendra dans les prochaines années une référence pour le suivi des oiseaux communs en milieu agricole.

> Etude du muscardin : environ 20 gîtes ont été installés dans les haies, afin de documenter le front de colonisation entre la forêt et la ville.

> Etude du Hérisson d'Europe : installation de 20 gîtes, avec un suivi photos afin de tester l'efficacité de cette pratique. Le hérisson est un prédateur de limaces, en particulier en automne, période durant laquelle sont semées les cultures.

> Etude des carnivores (Renard roux, Chat domestique, mustélidés) : le Renard roux est le principal prédateur naturel des campagnols. Le suivi effectué consiste à poser des pièges photos, d'éventuels pièges à poils, des pièges à empreintes et surtout un dispositif spécifique de boîte "piège photo" adaptée au suivi des mustélidés afin d'effectuer un inventaire et établir un protocole de suivi.



## CHIFFRES CLÉS

### 100

mètres-carrés de mare ont été creusés favorisant l'épanouissement du Crapaud commun.

### 6000

c'est le nombre de campagnols (ravageurs de cultures) que peut manger un Renard roux par an.



> Ce programme illustre bien la fonctionnalité de la trame forestière en milieu agricole ainsi que la capacité d'accueil de la biodiversité du site.

> Travailler sur le terrain dans un site pionnier comme celui-là rend le travail très efficace à terme.

## PARTENAIRES DU PARC



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Établissement public du Ministère chargé du développement durable



## Faciliter le développement d'énergie renouvelable

Mesures 17 - 45

Le Parc naturel régional agit en faveur du développement des énergies renouvelables et de la sobriété énergétique, dans le respect de la biodiversité, du patrimoine architectural, du paysage et de la qualité de l'air. Il accompagne les acteurs publics et privés dans leurs projets d'installation et leur recherche de financements.



La deuxième année de mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables (COT EnR)\* s'est traduite par un renforcement de la communication à destination des acteurs publics et privés pour faire connaître l'accompagnement du Parc et favoriser le passage à l'acte, notamment en organisant des visites d'installations publiques, en réalisant et distribuant de fiches « retour d'expérience », en développant la communication digitale, en organisant un forum avec les partenaires.

La puissance correspondante des projets accompagnés en 2021 s'échelonne de quelques kilowatts pour les projets solaires thermiques à environ un mégawatt pour un projet de réseau de chaleur urbain au bois-énergie.

\* Contrat conclu entre l'ADEME, la Région et le Parc naturel régional pour le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, bois-énergie, géothermie, solaire thermique...) proposant, entre autres, un accompagnement du Parc tout au long de la vie du projet : de l'idée au suivi du fonctionnement des installations.



- > Action de mutualisation de l'ingénierie grâce au portage du COT EnR et de l'animation de la filière bois-énergie par le Parc.
- > Investissements encouragés par la mise en place des PCAET (lire page xx), les plans de relance et autres certifications industrielles.
- > Évolution du cadre réglementaire en faveur de la neutralité carbone



- > La crise liée au Covid a ralenti les initiatives privées et publics en faveur des énergies renouvelables.

### Zoom : Le bois énergie

En 2021, l'animation de la filière bocagère bois-énergie a assuré :

- > le suivi de la qualité des plaquettes produites (600 m<sup>3</sup>) par l'association Boulonn'HAIES DURABLES (rassemblant des agriculteurs producteurs de plaquettes issues de l'entretien de leurs haies),
- > la mise en place d'un contrat d'approvisionnement avec le Syndicat mixte du Parc pour la chaudière bois de la maison du Parc de Le Wast,
- > un accompagnement administratif de l'association.

## PARTENAIRES DU PARC



## CHIFFRES CLÉS

27

nombre de projets accompagnés,

200

MWh/an d'énergie produite grâce au photovoltaïque

525

MWh/an d'énergie produite en circuit court bois-énergie

### Le programme de reconquête du paysage

Mesures 4 - 17 - 26 - 42 - 53 - 54 - 57

C'est une action historique du Parc naturel régional. Le Syndicat mixte mène un programme de reconquête du paysage : il s'agit d'inciter et d'aider les agriculteurs à planter des haies et des vergers sur leurs parcelles. Cette action vise donc à restaurer le maillage bocager de l'ensemble du territoire des Caps et Marais d'Opale.



Ce programme répond à plusieurs enjeux. La plantation de haies et de vergers sur les parcelles agricoles permet d'entretenir les caractéristiques bocagères des paysages. Par ailleurs, ces plantations aident à restaurer ou créer des corridors écologiques de première importance. Enfin, ce programme entre dans les objectifs de développement des pratiques agro-écologiques poursuivis par le Parc naturel régional. Dans cette action, le Parc accompagne les agriculteurs dans la constitution d'un dossier de financement. Il met également l'agriculteur en relation avec le pépiniériste afin de sélectionner des plants de variétés locales, adaptés à l'exploitation, à la composition de la terre et à la situation géographique.



- > L'opération est réalisée depuis de nombreuses années par le Parc. De ce fait, elle ne nécessite plus de communication particulière pour être connue des agriculteurs.
- > La demande en croissance constante montre l'intérêt porté par les agriculteurs aux thématiques liées à l'arbre.
- > L'opération est largement facilitée par la simplicité du dossier et le fait qu'il n'y ait pas de trésorerie à avancer pour l'agriculteur.

## CHIFFRES CLÉS

### 15 000

arbres et arbustes ont été plantés, ce qui équivaut à 7,5 kilomètres de haies

### 12

nouveaux vergers ont été créés grâce à la plantation de 91 arbres fruitiers haute tige.

### 33

agriculteurs ont été sensibilisés à l'importance de l'arbre dans l'exploitation

### 13 104

mètres-carrés de pré-vergers ont été plantés

## PARTENAIRES DU PARC



Les pépinières de la Cluse

Les associations de réinsertion (pour la plantation)

## Transaé : ensemble, développons l'agro-écologie

Mesures 23 - 26 - 27

Le Parc naturel régional travaille au développement de l'agro-écologie et anime un réseau d'agriculteurs pionniers. Le Parc forme ces agriculteurs et les accompagne dans l'expérimentation de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ce travail a abouti à la mise en place d'un projet européen Transaé à partir de 2018, qui regroupe les Hauts-de-France, la Wallonie et la Flandre belge.



La démarche de Transaé associe des associations d'agriculteurs et des scientifiques pour accompagner les agriculteurs qui testent de nouvelles pratiques directement dans leurs fermes, en conditions réelles. La démarche veut répondre aux problématiques actuelles du monde agricole : autonomie technique et économique, temps de travail, fertilité des sols...

Dans ce cadre, en 2021, plusieurs expérimentations ont été menées par les agriculteurs pionniers : pâturage ovin de couvert estival (dans le but de limiter la mécanisation, de nourrir le sol et en favoriser la vie, et fournir un aliment de qualité aux brebis), utilisation de copeaux de bois en remplacement de la paille en litière bovine (gain de 60 % de temps de travail, meilleure santé animale et valorisation des haies de la ferme), vêlage groupé de printemps (monotraitte et fermeture de la salle de traite 1 ou 2 mois l'hiver), épandage de copeaux de bois pour fertiliser les sols (résultats très encourageants).

Dans le cadre de Transaé, une action de sensibilisation des agriculteurs (même non engagés dans la démarche) est mise en place par le biais de publications, de fermes-ouvertes, de vidéos, de voyages d'études et de formations. Ces actions ont lieu tour-à-tour dans les trois territoires du programme et permettent également de créer un réseau d'échanges entre agriculteurs qui peuvent s'inspirer les uns des autres.



- > Co-construction et valorisation des savoirs paysans et scientifiques.
- > Travail conséquent entre partenaires sur le volet méthodologique : comment accompagner les agriculteurs ? quel dispositif de travail ? quelle posture ? quelles compétences ?



TRANSAÉ

## CHIFFRES CLÉS

**3 2 8 9**

hectares de surface agricole sont engagées dans le programme Transaé et 74 agriculteurs français et belges.

**1 1 0 0**

agriculteurs du territoire du Parc sont sensibilisés et informés de la démarche via des invitations aux fermes ouvertes et des publications papier envoyées.

**7**

journées de sensibilisation ont été organisées en (4 en Caps et Marais d'Opale, 2 en Belgique et 1 en ligne) : fermes ouvertes, voyages d'études, visites, webinaire.

## PARTENAIRES DU PARC



### Expérimentation : paiements pour services environnementaux

Mesures 23 - 26 - 27

Rémunérer les agriculteurs pour leurs pratiques favorables à la préservation de l'environnement : c'est désormais une réalité en Caps et Marais d'Opale.



En 2021, le Parc naturel régional a œuvré pour mettre en place le dispositif expérimental « Paiements pour services environnementaux » (PSE). L'expérimentation d'une durée de 5 ans est pilotée par le Ministère de la Transition écologique et financée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre de son 11<sup>e</sup> programme.

Le Syndicat mixte du Parc s'est porté candidat pour porter deux PSE sur son territoire : l'un sur la zone humide du marais de la Slack et de Bazinghen (un PMAZH\* visant à soutenir les éleveurs est déjà en cours sur ce territoire), et l'autre sur un secteur de la vallée de la Hem (commune d'Alembon). Le Syndicat mixte du Parc assure le suivi, l'instruction et le paiement des PSE sur le territoire du Parc.



- > Identifier et mesurer les services environnementaux fournis et permettre leur rémunération
- > Maintenir la biodiversité
- > Participer à la qualité de l'eau
- > Maintenir la qualité du paysage et du patrimoine agricole et naturel
- > Lancement d'une démarche d'animation pour porter un PSE élevage à l'herbe sur le bocage boulonnais. Aboutissement en 2022.

\* Programme de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH)

\*\* Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa)

## CHIFFRES CLÉS

### 12

agriculteurs signataires sur la vallée de la Hem (commune d'Alembon) pour un montant de rémunération de 805 953 € sur 5 ans

### 8

agriculteurs sur la basse vallée de la Slack pour un montant de rémunération de 364 000 € sur 5 ans

### 1972

hectares de surfaces agricoles contractualisées en 2021

## PARTENAIRES DU PARC



avec le soutien des EPCI et des Syndicats de gestion des Eaux

### Et aussi en Caps et Marais d'Opale...

Le Syndicat mixte du Parc, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, le SmageAa\*\*, Syndicat des Eaux de Dunkerque et la Chambre d'Agriculture s'unissent pour un PSE Elevage à l'herbe de l'Audomarois, en lien avec le PMAZH\*\*.

## Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

### Mesures 23 - 26

Le Parc est porteur d'un Programme Agro-Environnemental et Climatique\* (PAEC). Ce programme permet de proposer aux exploitants agricoles des aides pour la mise en place de pratiques favorables à l'environnement et au climat.



En partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Parc accompagne les agriculteurs pour la compréhension du dispositif et dans leur démarche de contractualisation. Le territoire est concerné par des enjeux liés à la biodiversité, la qualité de l'eau potable, le maintien des zones humides, le maintien des coteaux calcaires.

> Un autre PAEC est porté par le Syndicat mixte Lys Audomarois sur les communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Communauté de communes du Pays de Lumbres. Dans ce cadre, le Parc accompagne les agriculteurs pour la contractualisation. Les aides répondent aux enjeux liés, entre autres, à l'érosion des sols, au maintien de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des zones humides.

> Un autre PAEC est porté par la Chambre d'agriculture en dehors du territoire du Parc.

\* Le Parc est porteur du PAEC sur le territoire du Boulonnais et du Pays de Licques (tout ou partie des intercommunalités suivantes : Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté de communes de Desvres-Samer, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, Communauté de communes Pays d'Opale. Ce programme est aussi mis en œuvre sur des parcelles agricoles (coteaux calcaires) situées dans le Pays de Saint-Omer.



Pour les prairies :

- > Soutien à l'évolution des pratiques et à la valorisation financière des pratiques de l'élevage à l'herbe (autonomie des exploitations),
- > Préservation des prairies et éléments naturels (haies, arbres, fossés) ainsi que leurs fonctionnalités sur le climat (stockage du carbone), la qualité de l'eau, la biodiversité et l'érosion des sols.

## CHIFFRES CLÉS

# 100

agriculteurs accompagnés sur l'ensemble du Parc (4 réunions d'information et des accompagnements individuels).

# 44

agriculteurs accompagnés par le Parc et la Chambre engagés en MAEC pour une durée d'1 an ou 5 ans, sur le PAEC du Parc.

# 17

agriculteurs accompagnés par le Parc engagés en MAEC pour une durée d'1 an ou 5 ans, sur le PAEC du Pays de Saint-Omer.

## PARTENAIRES DU PARC



### La Maison du Parc de Le Wast termine ses travaux d'éco-rénovation et d'éco-construction

Mesures 12 - 18 - 33 - 35

2021 a célébré la fin du chantier de la Maison du Parc de Le Wast. Cet équipement, situé au coeur du bocage boulonnais, a été entièrement rénové et agrandi à l'aide d'éco-matériaux et de techniques respectueuses de l'architecture traditionnelle du manoir du Huisbois.

Pour rénover la Maison du Parc de Le Wast, le Parc naturel régional a souhaité appliquer les principes d'éco-construction mais aussi d'éco-rénovation du bâti traditionnel qu'il promeut.

Ainsi :

> Tous les bâtiments ont été rénovés selon les techniques traditionnelles locales afin de sauvegarder l'architecture du manoir, typique du XVIII<sup>e</sup> siècle.

> Les matériaux biosourcés (d'origine naturelle) ont été privilégiés (fibre de bois et de lin, métisse, ballots de paille, liège, béton de chanvre, terre crue, bois locaux...)

> Le chantier a favorisé la déconstruction et le réemploi des matériaux.



AVANT



APRÈS

En 2021, ce chantier s'est donc achevé, et la Maison du Parc a rouvert ses portes (voir p. 28). Afin de faire découvrir à la fois les techniques utilisées et les éco-matériaux, un parcours autonome de visite a été mise en place. Par le biais de panneaux disposés dans les différents bâtiments de la Maison du Parc (manoir, brasserie, base technique) ainsi que dans le jardin, les visiteurs peuvent apprécier de leur yeux le résultat de ce chantier d'envergure. De même, les collectivités locales peuvent effectuer des visites de ce chantier afin de s'inspirer pour leurs propres constructions et rénovations futures.



> La Maison du Parc est devenue une véritable vitrine des missions du Parc, des techniques d'éco-rénovations et d'éco-construction et du territoire.

> Le chantier a permis de mettre en valeur le manoir du Huisbois, magnifique exemple de l'architecture locale du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## CHIFFRES CLÉS

4

C'est par 4 que doit être divisée la consommation d'énergies de la Maison du Parc une fois les travaux terminés.

30

entreprises ont participé au chantier d'éco-rénovation et d'éco-construction.

7

bennes, seulement, sont parties en déchèterie à l'issue du chantier.

## FINANCEURS



FONDATION



## Ouverture de la Maison du Parc de Le West

Mesures 7 - 8 - 11 - 14 - 18 - 32 - 34 - 35 - 36 - 45 - 57

Après des travaux d'éco-rénovation et d'éco-construction de grande ampleur, la Maison du Parc de Le West a rouvert ses portes au public en juillet 2021. Le Parc naturel régional a donc mis en place un nouveau programme d'animations à destination du grand public et accueilli de nouveau des scolaires et des acteurs du territoire. La Maison du Parc a également, de nouveau, permis de réunir les comités syndicaux (voir p. 46).



Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, après d'importants travaux d'éco-rénovation et d'éco-construction, la Maison du Parc a rouvert ses portes au public. Cette ouverture a permis de mettre en place un programme d'animations et de sensibilisation en matière de développement durable, des actions organisées par le Syndicat mixte.

Outre ces animations, la Maison du Parc propose de nombreux services : la permanence FAIRE (conseils en isolation et rénovation), sensibilisation à l'usage des éco-matériaux, un parcours découverte en autonomie, un accueil avec des informations générales. La Maison de Parc héberge également certains partenaires : les Blongios, la Fondation du Patrimoine, Boulonn'haies durables, Bio Hauts-de-France et la SAS Eco.

Des temps forts ont permis de faire connaître ce nouvel outil du territoire : une journée portes ouvertes en septembre et une inauguration officielle en octobre. Quatre comités syndicaux y ont eu lieu en 2021, ainsi que le séminaire d'évaluation à mi-parcours de la Charte.



> L'ensemble des missions du Syndicat mixte se sont approprié cet outil et participent à son programme d'animations.



> Il faudra encore un peu de temps pour que les habitants voient vraiment en ce lieu un espace d'information et d'animations, et pour les acteurs locaux un outil à leur disposition.

## CHIFFRES CLÉS

### 3 509

personnes ont été accueillies à la Maison du Parc de Le West

### 1 200

personnes ont été sensibilisées aux missions du Parc lors de la journée portes ouvertes

### 19

ateliers et formations ont été proposés aux habitants du Parc

### 822

personnes ont pu découvrir l'exposition « Regard sur le Bocage » durant l'été

### Art de pré... et de Buisson : une résidence-mission d'artistes

Mesures 7 - 8 - 34

Le Parc naturel régional cherche à créer des événements qui suscitent une dynamique citoyenne autour de la préservation des patrimoines paysagers, naturels et culturels. Dans cette optique, et dans le cadre du Plan de paysage du bocage boulonnais, il a mis en place une résidence-mission d'artistes pour valoriser auprès des habitants ce paysage des Caps et Marais d'Opale et les sensibiliser à sa préservation.



Bien qu'il soit d'une richesse extraordinaire, le paysage du bocage boulonnais est parfois ressenti comme banal par ses habitants. Afin de (re) nouer un lien, une résidence-mission de quatre mois a été organisée avec un binôme d'artistes sensibles aux problématiques du paysage : Emy Tsai (designer textile, plasticienne) et Arnaud Tételin (plasticien, scénographe et illustrateur scientifique). Cette résidence avait pour objectif de sensibiliser autour de la biodiversité souvent méconnue, de créer des liens avec les éleveurs qui modèlent ce paysage et avec les autres habitants au travers de rencontres, d'actions et de créations communes.

Les artistes en résidence ont fait découvrir et partager leurs univers artistiques, leurs expériences et leurs savoir-faire, ils ont animés une série d'ateliers variés en lien avec le projet : balades artistiques, ateliers de teintures végétales ou de céramique, création d'une fresque... Ces gestes artistiques ont enrichi une exposition estivale en fin de résidence visible à la maison du Parc de Le Wast en juillet et août (822 visiteurs).



- > Les artistes ont aidé les habitants à redécouvrir leur environnement, à mieux le comprendre et mieux le ressentir
- > La résidence a permis aux habitants de bénéficier des contacts privilégiés avec les artistes et ainsi de créer de vraies rencontres avec ceux-ci.
- > L'expérience a permis de tisser des liens avec des partenaires locaux et de créer l'envie de continuer à travailler ensemble.



## CHIFFRES CLÉS

11

ateliers et animations ont été organisés

230

personnes ont participé au programme de rencontre avec les artistes

## PARTENAIRES DU PARC



Médiathèque et l'Office de la culture de Desvres



MUSÉE DE LA CÉRAMIQUE DESVRES

### Et aussi, en 2021,

Pour raisons sanitaires, la résidence mission de 2020 avec Stéphane Kozik s'est achevée en 2021 avec des ateliers et une exposition à la Maison du Parc et au Musée de la céramique de Desvres.

## Informer, sensibiliser et favoriser la participation des publics

Mesures 8 - 34 - 57

Sensibiliser, valoriser et mieux faire connaître l'action du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sont les enjeux de la communication du Parc. Elle relaie également les initiatives privées ou publiques qui contribuent au projet de développement durable du territoire.

En 2021, le Parc naturel régional a poursuivi ses efforts de communications auprès des élus du Parc, des partenaires, des habitants et des visiteurs. Les principaux outils de communication du Parc sont :

> **Le Journal des habitants du Parc** : magazine d'informations distribué sur abonnement gratuit à 2 800 abonnés (2 650 en 2020). En 2021, deux numéros ont été édités avec leur mini-guide pratique, ludique et familial. Cette petite brochure propose des activités, des découvertes, des choses à faire, à voir, à partager...  
 Pour recevoir le Journal des habitants du Parc et son mini-guide, une inscription est possible sur le site [www.parc-opale.fr](http://www.parc-opale.fr)  
 Le Journal des habitants du Parc et les mini-guides sont téléchargeables sur ce site dans la rubrique Médiathèque.

> **L'Agenda des animations du Parc** : pas d'impression papier en 2021, la promotion des événements a été réalisée via les réseaux sociaux et le site internet afin d'éviter les impressions inutiles en cas d'annulation due à la crise sanitaire.

### Et aussi, en 2021,

- > Des affiches (ex. Portes ouvertes à la maison du Parc en septembre), des flyers (ex. Présentation du Parc et des services).
- > Le rapport d'activités 2020 et le bilan triennal 2018-2019-2020.
- > La finalisation des films du chantier de la maison du Parc.



> **L'Infolettre du Parc** : cette lettre numérique est envoyée une fois par mois aux abonnés, directement dans leur boîte mail. Il s'agit d'un aperçu de l'activité du Parc du mois écoulé et l'annonce des animations à venir. L'abonnement gratuit se fait également via le site internet du Parc.

> **Site internet** : à la fois vitrine de communication, d'information, de valorisation, le site internet a fait l'objet d'une importante réflexion sur sa mise à jour et son arborescence. Une nouvelle version du site est prévue courant 2022.

- > La participation aux émissions télé : « Echappées Belles » et « Les gens des Hauts ».
- > Présence aux manifestations locales : Fête du crabe à Audresselles, Fêtes de la Mer à Boulogne-sur-Mer, Fête du Haut-Pont à Saint-Omer.

## CHIFFRES CLÉS

46

communiqués de presse et 5 dossiers de presse

57

retombées médias\* (coupures de presse, reportage radio et télé, articles et vidéo sur le web)

\*Le Parc naturel régional ne dispose pas d'une revue de presse automatisée, les chiffres sont donc sous-estimés

5 171

abonnés à la page Facebook Parc Opale, la page a gagné 1 571 abonnés en un an. Un record.

### Préserver et valoriser les murets en pierres

Mesures 14 - 28 - 32 - 33 - 34 - 57

Le Parc naturel régional propose un accompagnement technique et financier auprès des particuliers et des collectivités pour la restauration du patrimoine en pierres. Les murets en pierres présents sur le littoral boulonnais font partie de l'identité du paysage des Caps et Marais d'Opale. Construits avec des matériaux locaux, ils sont également propices à la faune et la flore sauvages.

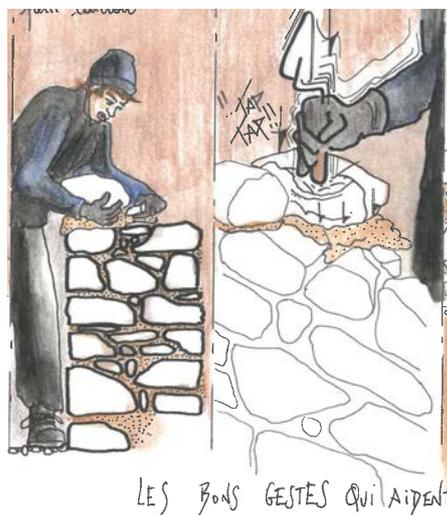


Dans le cadre de la restauration de ces constructions traditionnelles en pierres, plusieurs chantiers ont été réalisés en 2021:

> A Ambleteuse, un important chantier de restauration a été mené au hameau de Raventhun, chez un particulier. Situé le long d'un chemin de randonnée, ce muret séparateur a été entièrement démonté et remonté en appliquant les techniques traditionnelles (mortier de chaux hydraulique et de sable). Le chantier a été confié à l'association d'insertion Rivages propres. Il a aussi fait l'objet d'une journée de chantier participatif afin de sensibiliser les habitants à la maçonnerie en pierre, de transmettre des savoir-faire, et de valoriser le patrimoine bâti du territoire.



- > Formation de 6 salariés de l'association Rivages Propres aux techniques traditionnelles.
- > Fort investissement du propriétaire.
- > Redécouverte de ce patrimoine bâti typique du Boulonnais par de nombreux randonneurs.



> A la jonction des communes de Wierre-Effroy, Réty et Rinxent, le pont Leurette a été restauré par les salariés de Rivages Propres qui ont reproduit les gestes ancestraux de construction de la pierre sèche, et ainsi remonté un parapet détruit lors d'un accident de voiture.

## CHIFFRES CLÉS

9

mètres linéaires

7

journées de travail

1

journée de chantier participatif

15

habitants au chantier participatif

## PARTENAIRES DU PARC



Hervé BODARD,  
artisan maçon



Réty



Rinxent



Wierre-Effroy

## Définir et mettre en oeuvre un plan de paysage du bocage boulonnais

### Mesure 54

Le bocage boulonnais est un des paysages emblématiques des Caps et Marais d'Opale. Cependant, ce paysage typique est menacé du fait de l'urbanisation, des évolutions agricoles et des bouleversements climatiques. Il fallait donc un outil pour mener une réflexion globale et des actions fédératrices. C'est tout l'objectif du plan de paysage porté par le Parc.



Ce plan de paysage a été lancé lorsque le Parc a été désigné lauréat de l'appel à projet national « plans de paysage 2017 » lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

2021 est l'avant-dernière année de rédaction du plan de paysage du bocage boulonnais, qui s'achèvera en 2022. Une fois que le comité de pilotage a été réinstallé (suite aux élections municipales), le Parc a fait réaliser un diagnostic paysager complémentaire afin de mieux identifier les différents enjeux du territoire portés par le plan de paysage et de les localiser. Un atlas cartographique du bocage a été réalisé à cette occasion.

Ce diagnostic complémentaire a permis de définir les objectifs de qualité paysagère qui constitueront la ligne directrice des actions du plan de paysage. Certaines de ces actions, avant leur future mise en oeuvre, ont fait l'objet de test en 2021, avec l'organisation de chantiers participatifs de plessage (voir p. 39), de résidences-missions d'artistes (voir p. 29) ou encore d'actions auprès des agriculteurs (voir Zoom).

Une fois validé, le plan de paysage entrera en application en 2022, pour une durée de quinze ans.



- > Une concertation a été menée avec les habitants et les acteurs locaux. Elle a permis de comprendre ce que représente leur paysage au quotidien.
- > Les actions testées ont permis de donner un aspect concret au programme du plan de paysage.



## CHIFFRES CLÉS

# 49

communes concernées par le plan de paysage du bocage boulonnais.

# 3

axes d'orientations stratégiques ont été définis : vivre dans le bocage, produire dans le bocage et parcourir le bocage

## PARTENAIRES DU PARC



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable



Flandria Rhei Partons 2.0



Direction régionale des affaires culturelles Hauts de France

### ZOOM sur...

#### L'accompagnement des agriculteurs dans le cadre du plan de paysage du bocage boulonnais

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pilote la rédaction et la mise en oeuvre d'un plan de paysage pour le bocage boulonnais. Ce plan de paysage, en cours de rédaction, comprend un volet agricole important, dont les actions sont expérimentées sur le terrain avant la mise en oeuvre.



## CHIFFRES CLÉS

12

agriculteurs participent au groupe Pâtur'Ajuste

44

agriculteurs se sont engagés dans des mesures agro-environnementales et climatiques dans le bocage et le Pays de Licques.

Le bocage boulonnais a une identité paysagère et agricole spécifique, marquée par les prairies et les haies, et la prédominance de l'élevage laitier. Le programme d'actions agricoles du plan de paysage vise à maintenir l'élevage bovin et préserver les prairies bocagères et leurs fonctionnalités. Il comprend notamment la création de dynamiques collectives réunissant des éleveurs, l'accompagnement au changement de pratiques (valorisation de l'herbe et des prairies naturelles, diversification des cultures fourragères) et la valorisation des productions.

En 2021 :

> L'enquête sur les besoins et préoccupations des agriculteurs s'est poursuivie, elle vise à orienter correctement les actions agricoles du plan de paysage.



- > Ces actions ont permis aux éleveurs engagés de gagner en autonomie, de sécuriser leur élevage tout en valorisant les prairies.
- > Le fonctionnement en collectif renforce les échanges, multiplie les sources d'informations pour les éleveurs et facilite le changement de pratiques par une réassurance entre pairs.

> Le groupe Pâtur'Ajuste, qui vise à mieux valoriser les prairies et le pâturage, s'est enrichi de 4 nouveaux agriculteurs et 3 temps collectifs ont été organisés, en plus des visites individuelles.

> Sur la sécurisation des stocks fourragers, 3 éleveurs ont été accompagnés individuellement et 4 temps collectifs ont été organisés sur la betterave fourragère, le méteil immature, les prairies temporaires, le rendement théorique des prairies.

> Pour valoriser les productions, une action de sensibilisation des habitants a été menée à l'occasion d'un ciné-débat. Par ailleurs, le cahier des charges pour faire entrer dans la marque Valeurs Parc les produits d'origine bovine a été élaboré en 2021.

#### Et aussi en Caps et Marais d'Opale...

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Chambre d'agriculture portent un projet similaire dans l'Audomarois dans le cadre du Programme pour le maintien de l'agriculture en zones humides.

## Élargir le plan de paysage du bassin carrier de Marquise à d'autres thématiques

Mesure 55

En 1994, le Bassin carrier de Marquise a fait l'objet de la signature d'un plan de paysage. Cette opération, inédite en France à l'époque, a noué un partenariat solide entre les sociétés qui exploitent les carrières de pierres de Marquise et le Parc naturel régional. Il a fait l'objet en 2014 d'une actualisation qui a intégré notamment les enjeux biodiversité et mobilité douce. L'ensemble des signataires se sont réengagés pour la mise en œuvre du plan de paysage de 2014-2044.



En 2021, à titre expérimental, le Parc a mis en place plusieurs actions sur chaque site du bassin carrier :

> Site de la Parisienne / Carrières de Stinkal : un plan de gestion a été mis en place. Un réseau cohérent de mares a été reconstitué et plusieurs chantiers nature ou d'insertion ont été organisés au profit de la plus emblématique prairie marnicole du Boulonnais. Différents suivis naturalistes ont été réalisés : l'Orchis morio (une des dernières grandes populations régionales), la Laïche puce (très rare en Hauts-de-France), le Pélodyte ponctué (avec présence de pontes sur des mares restaurées, après 5 ans d'absence) et même une première observation de l'Orthetrum brun, qui semblent élire domicile sur le bassin carrier.

> Dépôt des grès / Carrières de Stinkal : un suivi floristique a été réalisé après les travaux de restauration. Le Parc a également effectué une veille sur la gentiane d'Allemagne.

> Magnésie et Dolomie : le Parc copilote l'opération de restauration du cours d'eau « le Crembreux » à Ferques.

> Vallée heureuse, Magnésie et Dolomie, Carrières du Boulonnais : un suivi des gîtes à chauve-souris a été réalisé par la CMNF.

> Ensemble du bassin carrier : l'association Aubépine réalise un suivi du Hibou grand-duc.

## CHIFFRES CLÉS

### 50 ANS

C'est la durée prévue du plan de paysage du Bassin carrier, un projet de développement concerté à long terme, unique en France

### 9

communes du Parc sont concernées par ce plan de paysage

### 65

étudiants en 1<sup>ère</sup> année de l'école du Paysage de Versailles ont été accueillis en visite guidée sur ce site

## PARTENAIRES DU PARC



### Bio-Cultural Heritage Tourism (BCHT) dans le cadre du programme Interreg France-Manche-Angleterre

Mesure 48



Au sein du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale se trouve le marais Audomarois, qui a obtenu en 2012 la désignation Unesco Réserve de biosphère. Afin de préserver ce site naturel, de sauvegarder son patrimoine et de développer le tourisme durable, le Parc s'est engagé avec 3 autres Réserves de biosphère en France et en Angleterre dans le projet Bio-Cultural Heritage Tourism dans le cadre d'un programme Interreg France-Manche-Angleterre. Prévu pour 4 ans, il s'est clôturé en 2021.



Le projet vise à améliorer l'accueil des visiteurs, en limiter l'impact sur les sites, soutenir les professionnels du tourisme dans la création d'une offre adaptée et organiser la participation des habitants et des décideurs politiques. Le Parc a développé dans le marais Audomarois un réseau d'éco-acteurs composé d'habitants et de professionnels. Il a également organisé, chaque année, les Trophées de la Réserve de biosphère, qui soutient les initiatives locales en faveur lien Homme-Nature. En pointe sur ces deux derniers sujets, le Parc naturel régional est devenu le référent pour le développement de ces projets dans les 3 autres Réserves de biosphère.

Le Parc a aussi accompagné la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer sur différentes opérations : implantation d'éco-compteurs, mise en place d'un potager conservatoire à proximité de la Maison du Marais, création d'une charte d'aménagement pour les aires d'accueils, etc.

En 2021, le projet a pris fin en ayant atteint tous ses objectifs. Le séminaire de clôture a été organisé par la Réserve de biosphère du marais Audomarois.



- > Mise en place d'actions importantes et d'outils structurants pour le territoire.
- > Création d'un réseau d'échanges entre partenaires sur des espaces très variés aux problématiques singulières.
- > L'action a permis de donner de la lisibilité au territoire et de partager les avancées avec les différentes têtes de réseau nationales et européennes de gestion des territoires

## CHIFFRES CLÉS

**14**  
membres du réseau des éco-acteurs. 10 autres devraient le rejoindre en 2022

**10**  
sites sont suivis par des éco-compteurs posés par le Parc et la Capso qui ont enregistré plus d'un million de passages en 2021.

## PARTENAIRES DU PARC



## Gestion de la ferme du Zuidbrouck, à Clairmarais

### Mesure 48

Propriété du Conservatoire du Littoral, le site de la Ferme du Zuidbrouck est principalement composé de prairies humides. On y trouve de très nombreuses espèces végétales et animales protégées ou menacées. L'enjeu est de préserver cet espace prairial avec des éleveurs tout en assurant le devenir de ses sols tourbeux, des paysages, de sa biodiversité et une gestion de l'eau adaptée. Le Parc est « gestionnaire » du site, il est le maître des eaux en particulier, assure un lien avec les agriculteurs en place, les voisins et la commune, réalise des suivis pour s'assurer de la bonne tenue des objectifs.

La connaissance plus approfondie du site depuis 5 ans a permis de découvrir des espèces emblématiques nouvelles pour le marais. Elle a aussi permis de classer le marais comme un espace à enjeu national ou européen pour des espèces comme le Phragmite aquatique ou le Butor étoilé. En 2021, pour la première fois, une Rousserolle Isabelle a été observée sur le site.



### PARTENAIRES DU PARC



Les deux agriculteurs du site, le piégeur de rats musqués, les bénévoles qui contribuent aux suivis lancés par le Parc



Clairmarais

## Nouvelle Réserve de biosphère

### Mesure 48



Le marais Audomarois a reçu en 2012 la désignation Réserve de biosphère de l'Unesco. 22 communes font actuellement partie du périmètre, ce qui en fait l'une des plus petites Réserves de biosphère. Le conseil scientifique de l'Unesco a fait des préconisations pour qu'un travail soit réalisé afin d'envisager l'extension de la Réserve de biosphère et que la connexion entre les unités écologiques soit renforcée. Ainsi, depuis deux ans, des réflexions sont menées. Elles ont abouti à un périmètre de projet intégrant la Vallée de l'Aa et son affluent la Hem, l'entité des Landes du « plateau d'Helfaut à

Racquinghem » et la bordure Flamande dans le cadre du renouvellement de la désignation. Le projet est stabilisé sur un périmètre de 105 communes. En 2021, la majorité des intercommunalités concernés ont pu être rencontrées, un voyage d'étude a été organisé dans les Réserves de biosphère du Ventoux et du Luberon-Lure. Une animation grand public a été élaborée avec les services éducation du Parc et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, testée lors de la journée portes ouvertes de la Maison du Parc. Des animations seront organisées en 2022 afin d'aller à la rencontre des habitants.



### PARTENAIRES DU PARC



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



### Plantons le décor

Mesures 4 - 7 - 8 - 25 - 34 - 47

Plantons le décor© est une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières et légumières d'origine locale. Cette opération est pilotée par Espaces naturels régionaux et permet aux habitants de mieux connaître les variétés régionales et de planter des essences locales. Des animations complètent l'action de sensibilisation auprès des habitants.



Plantons le décor© est un outil qui permet de lutter contre la banalisation voire la disparition des paysages traditionnels en favorisant la réintroduction d'arbres, d'arbustes et de fruitiers d'essences locales. Elle offre une alternative aux plantations mono spécifiques qui appauvrissent la biodiversité. Cette opération est composée de deux actions : la commande groupée pour les particuliers, les entreprises et les collectivités (commande en ligne ou en format papier via la brochure) et les animations tout public pour découvrir et se former (atelier de taille de fruitiers, de production de graines potagères, etc.)

En participant à Plantons le décor, le Parc naturel régional contribue à sauvegarder les paysages de son territoire, à préserver la biodiversité et le patrimoine végétal régional et à offrir à ses habitants la possibilité d'être acteurs de leur cadre de vie. Localement, sur la saison 2020 - 2021, cette opération est menée en partenariat avec deux intercommunalités pour proposer un programme d'animations commun : la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Communauté de communes de la Région d'Audruicq.

Sur cette même saison, des animations ont pu être maintenues (ateliers, visites de jardins). La livraison des commandes de plants s'est faite sous forme de « drive », pour respecter les règles sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

### PARTENAIRES DU PARC



CRRG

Les fournisseurs-producteurs

Les collectivités du territoire

## CHIFFRES CLÉS

93

personnes ont participé  
aux 9 animations  
organisées sur la saison  
2020 - 2021 par le Parc (6  
animations annulées pour  
raisons sanitaires)

87

conseils aux particuliers  
ont été réalisés par le Parc  
(service gratuit à la  
demande)



> C'est une opération née en Caps et Marais d'Opale, en 1984 sous le nom d'Oxygène 62.

> En 2021, l'opération a fêté ses 30 ans. Une exposition lui a été consacrée.

> Après 30 ans, le succès ne se dément pas, preuve de l'intérêt des particuliers, entreprises et collectivités du territoire autour des thématiques des arbres, des paysages et de la biodiversité.

## Aux origines des patrimoines des Caps et Marais d'Opale

Mesures 20 - 28 - 31 - 34 - 35 - 36 - 57

Dans une démarche de valorisation et de préservation des richesses géologiques, de sensibilisation à l'environnement et au territoire, ainsi que de développement économique local, le Parc naturel régional est membre du projet européen « Unesco Sites Across the Channel » (USAC).



Ce projet, démarré en 2021, vise à :

- > accompagner des candidats à la labellisation « Réserve de Biosphère » ou « Geopark mondial UNESCO » de part et d'autre de la Manche grâce à l'expérience des partenaires du projet,
- > accompagner des professionnels du tourisme pour faire découvrir les patrimoines locaux,
- > créer de nouvelles expériences touristiques durables et accessibles à tous.

**Dans ce cadre, le Parc naturel régional s'appuie sur ce projet européen pour candidater au label « Geopark mondial UNESCO » avec l'AONB\*** des Kent Downs. Une candidature commune sera déposée en 2023.

Pour mener à bien cette candidature, :

- > un comité de pilotage, un comité technique et un comité d'expertise patrimoniale (scientifique) ont été mis en place ;
- > le volet scientifique du dossier a débuté et est mené avec le CEN Hauts-de-France\*\* et plusieurs scientifiques franco-anglais (membres du comité scientifique transfrontalier) ;
- > une « pré-liste » de géosites à valoriser et/ou préserver a été établie suite à une large consultation auprès du grand public (lors des portes ouvertes de la Maison du Parc), des techniciens du Parc naturel régional et de structures partenaires ;
- > une réflexion est lancée sur les actions à développer sur la thématique de la mobilisation citoyenne et celle du géotourisme sur le territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs et habitants.

\* AONB : Area of Outstanding Natural Beauty ou AONB (littéralement : Espace de remarquable beauté naturelle) est l'équivalent de l'appellation française de Parc naturel régional

\*\* Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France



## PARTENAIRES DU PARC



## CHIFFRES CLÉS

**80**

personnes ont participé à la sélection des géosites

**70**

sites d'intérêt recensés

**3**

visites d'étude (Parc naturel régional d'Armorique, AONB Kent Downs et Geopark Beaujolais)

### Sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire à la plantation

Mesures 26 - 53 - 54 - 57

Le Parc naturel régional a dans ses missions la protection et valorisation du patrimoine paysager, des milieux naturels et des espèces. Il encourage, entre autres, les communes, les agriculteurs, les particuliers à planter des arbres, arbustes et fruitiers d'essences locales, et met en place des aides à la plantation et à la restauration de haies ou de vergers.



En 2021, le Parc a poursuivi ses actions d'animation, de formation et de sensibilisation à la haie, à la plantation et aux savoir-faire.

Ces animations sont proposées gratuitement au grand public ou à un public cible (scolaires, étudiants, agriculteurs...) dans le cadre de chantiers participatifs de plantation.

### ZOOM sur...

#### Le plessage de haies, une action pour préserver les paysages



La haie plessée a fait l'objet d'une action de sensibilisation auprès des habitants. Cette technique de taille ancienne servait notamment à clôturer les parcelles de pâturage et à retenir les animaux.

Ce patrimoine et savoir de qualité est ainsi sauvegardé, revalorisé et transmis lors d'animations de sensibilisation à la haie, de formations à la plantation et à la taille et lors de chantiers participatifs de plessage en compagnie d'un plesseur professionnel.

## CHIFFRES CLÉS

# 230

personnes sensibilisées

# 6

chantiers participatifs à :

> Saint-Martin-lez-Tatinghem  
(Maison du Marais avec les écoles primaires de la commune),

> Le Wast  
(Maison du Parc),

> Boulogne-sur-Mer  
(Lycée Mariette),

> Ruminghem  
(berges du canal de Calais à Saint-Omer avec les jeunes volontaires d'Unicité),

> Nielles-les-Bléquin  
(école communale),

> Longfossé  
(terrain communal).



> Les multiples projets de plantation ou d'aménagement paysager sur le territoire permettent d'avoir des supports disponibles pour mener à bien des chantiers participatifs  
> Participation des habitants optimale.

### Et aussi, en Caps et Marais d'Opale

Des chantiers participatifs de plantation sont organisés par Les Planteurs volontaires, l'association des Jardins du Cygne (Arnèke) ou encore certaines communes qui animent en régie des plantations avec leurs habitants.

## Publicité et signalétique : visibilité, loi respectée, paysages préservés

### Mesure 46

La publicité est interdite dans un Parc naturel régional. Elle est néanmoins admise dans certains secteurs en respectant la Charte signalétique du Parc. Ce document a vocation à guider dans leur démarche les entrepreneurs et les institutions qui ont besoin de se signaler : de la définition à la réalisation de leur projet, des modalités d’affichage aux recommandations. Il ouvre également aux intercommunalités du Parc qui le souhaitent la possibilité de réintroduire certaines formes de publicité sur leur territoire, dans les limites adoptées par la charte signalétique, en définissant un Règlement local qui vient s’annexer au plan local d’urbanisme.

Le contexte réglementaire et les possibilités matérielles d’affichage ayant évolué, la charte signalétique de l’affichage en Caps et Marais d’Opale de 2005 nécessitait d’être actualisée. Des réunions techniques et politiques menées en 2021 ont abouti à la validation de la trame écrite de la nouvelle charte signalétique, fruit de la concertation des différents acteurs politiques et institutionnels du territoire. Finalisation et impression en 2022.

## PARTENAIRES DU PARC

les intercommunalités



Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement



## L’habitat participatif : projet de vie écologique et solidaire

### Mesure 39

À Colembert, Wimereux et Wimille, des habitants s’impliquent dans un projet d’habitat groupé participatif. Ils font le choix de concevoir, financer et gérer ensemble leurs logements privés tout en mutualisant leurs ressources et en partageant des espaces communs (espaces extérieurs, salle commune, buanderie, etc.), des biens (tondeuse) et des services (repassage).

Cette nouvelle forme d’habitat, plus écologique et solidaire, est soutenue par le Parc naturel régional qui propose un accompagnement juridique des groupes mais aussi un appui technique en matière de biodiversité ou de patrimoine bâti, selon les cas. Par ailleurs, le Parc naturel régional sensibilise élus et habitants à ces nouvelles façons d’habiter : il organise des visites, des rencontres et produit des documents d’information sur le sujet.



### Des avis pour concilier développement et respect des patrimoines

#### Mesures 26 - 42 - 44 - 46

Une des missions du Syndicat mixte du Parc naturel régional est de garantir le respect de la Charte. Pour cela, le Parc émet des avis en matière d'urbanisme et de publicité.

Il existe deux types d'avis :

- > les avis réglementaires : lorsque le Parc est consulté au titre du code de l'environnement ou du code de l'urbanisme ;
- > les avis techniques : lorsque le Parc est consulté en lien avec les engagements de la Charte.

Chaque projet structurant ou documents de planification fait l'objet d'une analyse et d'un accompagnement visant trois objectifs :

- > s'assurer la mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser,
- > aménager le territoire tout en préservant les patrimoines communs pour les générations futures,
- > permettre une intégration paysagère qualitative.



> L'équipe technique du Parc porte un regard croisé, multi-thématique sur les enjeux et la manière de les prendre en compte dans les projets.



> Un travail gourmand en temps pour une petite équipe, difficile d'anticiper la quantité d'avis, échéances en général trop courtes pour une bonne transversalité.

## CHIFFRES CLÉS

### 16

avis sur des projets d'habitat  
(14 permis, 2 études d'impact)

### 36

avis sur des projets agricoles  
(PC\*)

### 7

avis sur des projets  
de boisements

### 28

avis sur des projets  
d'affichage publicitaire

### 9

avis sur des projets  
de radiotéléphonie

### 14

avis sur des  
documents d'urbanisme

### 14

avis sur des projets de bâti-  
ments ou installations  
industriels et artisanaux  
(13PC, 1 étude d'impact)

\* PC : permis de construire



## Aménagements paysagers : conseils et appui techniques aux collectivités

Mesures 4 - 8 - 11 - 14 - 36 - 39 - 40 - 44 - 47 - 51

Le Parc naturel régional propose un accompagnement technique des projets d'aménagement paysager des collectivités et des établissements scolaires. Cette action vise à réaliser des aménagements de qualité, cohérents avec les paysages et favorisant la biodiversité.



Plantation organisée avec l'école du village au coeur du village de Nielles-les-Bléquin.

Lors de l'accompagnement des projets d'aménagement paysager, la sensibilisation des habitants (chantiers participatifs) et des visiteurs à la qualité paysagère et environnementale est recherchée, ainsi que la mise en œuvre des principes de gestion différenciée ou de résilience climatique.

L'accompagnement du Parc naturel régional intègre la recherche d'aides financières. En fonction des territoires, les plantations s'inscrivent dans différents dispositifs d'accompagnement avec des partenaires différents.

**Exemples d'actions partenariales en 2021 :** plantations avec Voies navigables de France, conseils d'aménagement auprès de l'association du Monastère de la Visitation, conseils en plantation auprès Département du Pas-de-Calais sur le Grand Site des Deux-Caps et conseil sur la gestion arborée auprès du Château d'Hardelot à Condette.



- > Essences locales : plus adaptées, plus de résistance, pousse facilitée.
- > Conseils reconnus. Le Parc est contacté directement par la collectivité.
- > Appui renforcé par les MDADT\* et le CAUE\*\* pour mener les projets en partenariat pour des réalisations de qualité.



- > Difficultés de mise en œuvre de chantiers participatifs. Besoin de communication plus soutenue avec un appui local (association par exemple).
- > Multiplicité des aides proposées aux communes qui semblent parfois perdues dans les procédures et les cahiers des charges.

## CHIFFRES CLÉS

**33**

communes accompagnées

**21**

réalisations d'aménagement

**2**

lycées

Jean-Bosco à Guînes, Mariette à Boulogne-sur-Mer

**1**

collège Paul-Eluard à Saint-Étienne-au-Mont

**9 712**

plants d'essences locales distribués

**230**

personnes sensibilisées à la place de l'arbre/végétal dans les espaces artificialisés

**1,39 hectares**

surface en boisement environnementaux

## PARTENAIRES DU PARC

des mécènes  
les collectivités



\* MDADT : Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial  
\*\* Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

# La vie du Syndicat mixte

## Charte : bilan et perspectives à mi-parcours

### Volet C – 5

En 2021 le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est arrivé à mi-chemin de sa Charte 2013 - 2028. Une évaluation à mi-parcours a été entreprise afin d'établir un bilan des actions mises en œuvre durant la période 2013 - 2021. Ce bilan concerne les actions menées par le Syndicat mixte du Parc mais également par les signataires de la Charte (État, Région, Départements, chambres consulaires, communes et intercommunalités) et par les différents partenaires.



L'année 2021 a été l'occasion de réaliser un bilan des actions entreprises en Caps et Marais d'Opale depuis 2013. Cette tâche a d'abord été confiée à un bureau d'études. Celui-ci a envoyé un questionnaire aux communes et réalisé des entretiens auprès des signataires de la Charte et des partenaires techniques. Un premier rapport a été produit, qui n'a fait que survoler les différentes actions entreprises. De nombreuses approximations, erreurs et confusions jallonaient ce document. De ce fait, le Syndicat mixte a fait le choix de reprendre l'évaluation en interne.

Des réunions de travail ont été organisées pour établir une stratégie d'évaluation. Dans cette dynamique, deux événements de consultation ont été organisés. Le séminaire d'évaluation a rassemblé des élus, des techniciens et des partenaires autour d'ateliers de participation. Les thématiques étaient les suivantes : le bilan de la Charte, le rôle du Syndicat mixte et les enjeux de demain. Ces thématiques ont été reprises au cours d'un second événement, l'Assemblée du territoire, qui a réuni les délégués du Parc (qui représentent les différentes communes et intercommunalités).

L'organisation de ces deux événements a permis de produire des débats entre les participants et des données de travail qui seront exploitées dans la suite de la démarche d'évaluation en 2022.

## CHIFFRES CLÉS

# 81

élus et partenaires ont participé au séminaire d'évaluation

# 6

ateliers participatifs ont été menés auprès des partenaires et des élus



> La réalisation en interne a permis aux missions de se réapproprier la démarche.

> L'organisation de deux événements a rendu la démarche très concrète pour les partenaires, élus et techniciens du Syndicat mixte.

> L'évaluation permet de souligner les succès mais aussi d'identifier les freins à l'application de la Charte.

> La démarche d'évaluation offrira l'occasion de « réactualiser » les objectifs en fonction des évolutions législatives et sociétales.

## PARTENAIRES DU PARC



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



# La vie du Syndicat mixte

## Intégration des agents d'ENRx

### Volet C

En 2021, en collaboration avec la Région Hauts-de-France, 14 agents du Syndicat mixte Espaces Naturels régionaux (ENRx) ont été intégrés pleinement aux effectifs du Syndicat mixte du Parc. Ces agents étaient auparavant mis à disposition du syndicat mixte du Parc par ENRx. Afin de permettre une intégration sereine de ces agents, des mesures d'accompagnement personnalisé ont été mises en place. Un guichet unique a été créé afin de répondre à toutes les questions des agents concernés que ce soit sur l'impact salarial, ou encore le déroulé de carrière. De nombreux échanges ont eu lieu avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais afin de gérer les situations les moins simples. Des réunions d'information ont eu lieu régulièrement afin d'expliquer la transition et de rassurer les agents inquiets.



## PARTENAIRES DU PARC



## CHIFFRE CLÉ

**14**

agents d'ENRx ont été intégrés au Syndicat mixte du Parc naturel régional

## Covid-19 : concertation et adaptation des conditions de travail

En ~~2020~~ 2020, l'épidémie de Covid-19 a forcé le Syndicat mixte du Parc naturel régional à adapter les conditions de travail des agents. L'épidémie étant toujours en cours durant l'année 2021 avec l'apparition de nouveaux variants, tout le protocole sanitaire mis en place en 2020 a été maintenu. Des réunions de concertation entre la direction, les représentants du personnel et l'agent chargé de la sécurité au travail ont été organisées régulièrement, toutes les semaines lors des pics épidémiques. Ces réunions ont permis de mettre en place des mesures adaptées à la situation : port du masque, télétravail renforcé, jauge de présence dans les espaces partagés, notamment pour

les repas. Chaque poste de travail est muni d'un flacon de gel hydroalcoolique, ainsi que chaque entrée des Maisons de Parc. Les véhicules sont également équipés de produit afin de pouvoir être désinfectés après chaque utilisation.

Depuis le début de la crise, deux masques ont été distribués chaque mois à tous les agents du Parc. Dans un souci de lutte contre la production de déchets, ces masques sont en tissu, lavables et réutilisables.

Enfin, lors de la mise en place du pass sanitaire, des agents ont été habilités à contrôler les pass et ont été équipés d'appareils pour ce faire.

Toutes ces mesures ont permis de

maintenir une situation sanitaire saine au sein des deux Maisons de Parc. Aucune contamination n'est à déplorer sur les lieux de travail depuis le début de la crise sanitaire.

## CHIFFRE CLÉ

**ZÉRO**

c'est le nombre de contamination au Covid-19 enregistrée sur les lieux de travail des agents depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020.

## Gestion du budget et des finances du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional dispose d'un budget autonome.

En 2021, **les dépenses totales de fonctionnement et d'investissement** s'élèvent à 4 689 041,95 €, décomposées comme suit :

- > section d'investissement : 1 130 532,70 € (fin de la réalisation des travaux du manoir du Huisbois),
- > section de fonctionnement : 3 558 509,25 €

**Les frais de personnel** s'élèvent à 2 096 257,69 € et représentent 60 % des dépenses de fonctionnement pour 54 équivalent temps plein.

*A noter : une hausse des dépenses de fonctionnement liée aux coûts du personnel transféré au Syndicat mixte du Parc dans le cadre du dispositif de changement d'employeur d'Enrx (Espaces naturels régionaux) vers les syndicats mixtes de Parc. (lire page 44) Hausse équilibrée par une augmentation de la participation statutaire de la Région et de l'Etat.*

**La part « opérationnel »** (actions et travaux effectués sur le territoire du Parc) s'élève à 1 173 396 € et représente 33,60 % du total réalisé.

**Les ressources** proviennent notamment des contributions statutaires annuelles des membres du Syndicat mixte du Parc :

## CHIFFRES CLÉS

### 2 518 524 €

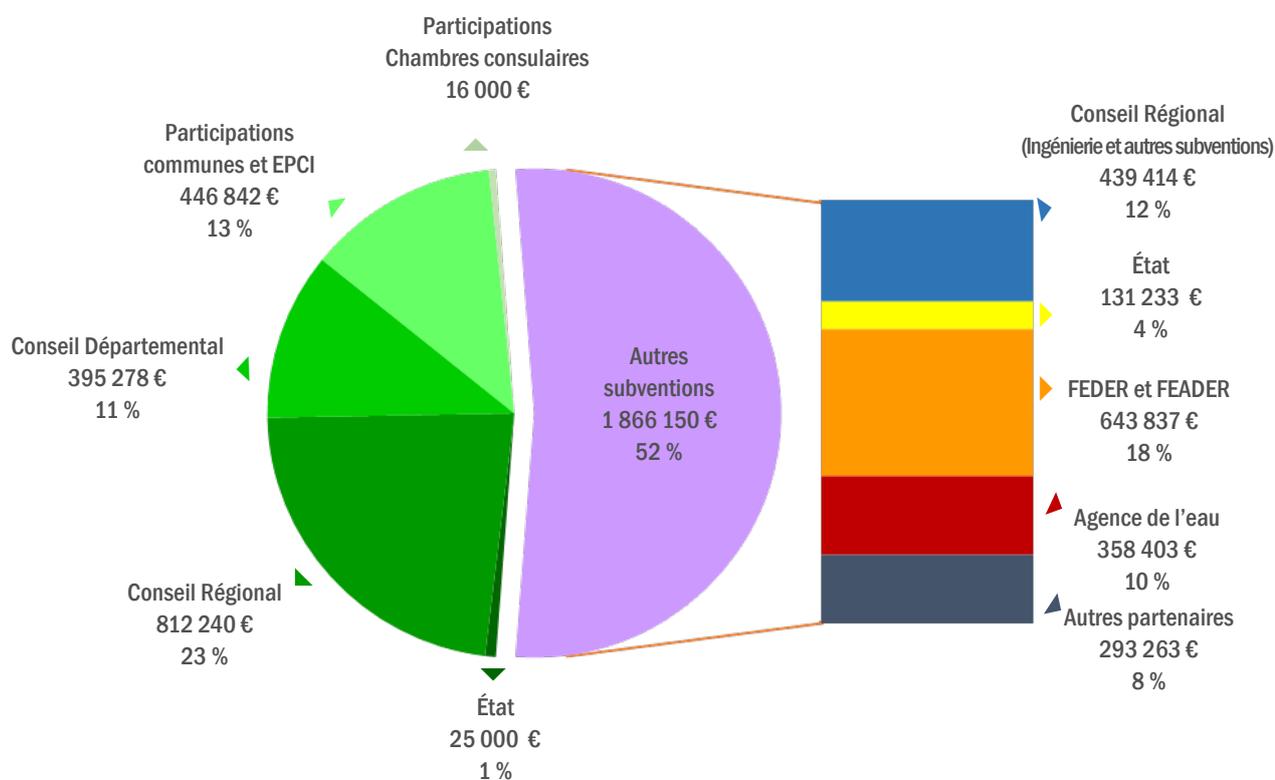
Montant total des subventions reçues par les collectivités et les agriculteurs grâce à l'animation et l'ingénierie du Parc.

### 1 440

mandats pour un montant total de 4 692 028,69 €.

### 271

titres de recettes émis pour un total de 4 258 735,09 €



- > Région Hauts-de-France : 812 240 €
- > Département du Pas-de-Calais : 395 278 €
- > Intercommunalités et Communes : 446 842 €
- > Chambres consulaires : 16 000 €

Toutes les autres subventions ont été recherchées auprès des financeurs comme la Région (hors statutaires), l'Europe, l'Agence de l'eau, l'Etat, l'Ademe, la Fondation du patrimoine, l'OFB, les Carrières Stinal RTE, Suez, le Symvahem, Véolia, Afac.

# La vie du Syndicat mixte

## Gouvernance : nouvelle présidence pour le Syndicat mixte du Parc

Volet C



Suite des élections régionales et départementales de juin 2021, le comité syndical, l'assemblée délibérante du Syndicat mixte, a accueilli de nouveaux membres. Cette nouvelle composition entraîne l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau bureau. Après un vote à bulletins secrets, Sophie Warot-Lemaire, conseillère départementale, a été élue Présidente du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Elle succède à Philippe Leleu, Président de mai 2016 à septembre 2021.

Le Bureau syndical se compose de 13 membres dont la présidence :  
Collège régional : Jean-Michel Taccoen, Faustine Maliar, Philippe Caron, Anthony Jouvenel ;  
Collège départemental : Mireille Hingrez-Cereda, Sophie Warot-Lemaire, Caroline Matrat, Benoît Roussel ;  
Collège communes/intercommunalités : Damien Morel, Philippe Leleu, Dominique Sénecat, Claire Sonzogni ;  
Collège consulaire : Pierre Wasselin.

### ZOOM sur... L'assemblée du territoire réunie autour de la Charte



En novembre 2021, le Syndicat mixte du Parc naturel régional a réuni l'Assemblée du territoire à Escoeuilles. Elle regroupe les délégués des communes et des intercommunalités, qui représentent leurs territoire auprès du Parc. Après avoir pris connaissance des projets pour l'année 2022, les délégués ont participé à des ateliers de réflexion autour de la charte du Parc. Une cinquantaine d'élus ont répondu à l'invitation.

## CHIFFRES CLÉS

94

délibérations ont été votées en 2021 durant les 6 réunions du comité syndical

3

réunions du bureau (Président(e) et vices-président(e)s) ont été organisées en 2021.

4

réunions de la commission consultative des marchés ont eu lieu en 2021 : 8 dossiers étudiés et 6 présentés hors-seuils.

3

ateliers participatifs ont été proposés aux élus de l'assemblée du territoire dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la Charte 2013 - 2028.

## Les élus du comité syndical du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (janvier 2022)

Volet C

# 54 MEMBRES

### Elus issus du Conseil Régional des Hauts-de-France

Jean-Michel TACCOEN  
Faustine MALIAR  
Olivier PLANQUE  
Philippe CARON  
Anthony JOUVENEL  
Jean-Louis SOUFFLET  
Marine TONDELIER

### Elus issus du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Mireille HINGREZ-CEREDA  
Sophie WAROT-LEMAIRE  
Caroline MATRAT  
Benoit ROUSSEL  
Brigitte BOURGUIGNON  
Maïté MULOT-FRISCOURT  
Guy HEDDEBAUX

### Représentants des Chambres consulaires

Chambre d'Agriculture :  
Jérôme MUSELET  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Pierre WASSELIN

### Elus issus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de ses communes

**Délégués pour l'EPCI :**  
Bertrand PETIT  
(Saint-Martin-lez-Tatinghem)

Hélène FAYEULLE (Arques)

### **Délégués pour les communes :**

Philippe DENIS (Serques)  
Jean-Luc COURBOT (Houlle)  
Simon ERCKELBOUDT  
(Nordausques)  
Christophe MOLIN (Saint-Omer)  
Michel MARTINOT (Salperwick)  
Damien MOREL (Clairmarais)

### Elus issus de la Communauté de communes de La Terre des 2 Caps et de ses communes

#### **Délégués pour l'EPCI :**

Francis BOUCLET (Marquise)  
Claire SONZOGNI (Ferques)

#### **Délégués pour les communes :**

Marc SARPAUX (Audinghen)  
Jean-Luc BACLEZ (Bazinghen)  
Laurence PROUVOT (Wissant)

### Elus issus de la Communauté de communes de Desvres-Samer et de ses communes

#### **Délégués pour l'EPCI :**

Claude PRUDHOMME  
(Crémarest)  
Vincent LACHERE (Bournonville)  
**Délégués pour les communes :**  
Philippe LELEU (Wirwignes)  
Philippe CANNESSON (Courset)  
Christophe GUCHE (Bellebrune)

### Elus issus de la Communauté de communes Pays d'Opale et de ses communes

#### **Délégués pour l'EPCI :**

Bruno DEMILLY  
(Campagne-lès-Guînes)  
Jean-Claude VANDENBERGUE  
(Balinghem)  
**Délégués pour les communes :**  
Patrice DULOT (Balinghem)  
Marc-Antoine BOUTILLIER  
(Caffiers)  
Séverine EVRARD (Hardinghen)

### Elus issus de la Communauté de communes du Pays de Lumbres et de ses communes

#### **Délégués pour l'EPCI :**

Dominique SENECA  
(Bouvelinghem)  
Didier BEE (Zudausques)  
**Délégués pour les communes :**  
Paul BAILLY (Ouve-Wirquin)  
Guillaume DESQUIREZ  
(Affringues)  
Stéphane LEDUC (Wismes)  
désignation à venir

### Elu issu de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Jacques HAUTECOEUR  
(Ruminghem)

### Elus issus de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers

Marc BOUTROY (Escalles)  
Pascal DUBUS (Sangatte)

### Elu issu de la Communauté de communes de Flandre Intérieure

Thierry DEHONDT-BEDAGUE  
(Noordpeene)

### Elu issu de la Communauté de communes des Hauts-de-Flandre

Daniel DESCHODT (Watten)

### Elus issus de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Bernard TRIQUET (Isques)  
Jean-Luc JOUGLEUX (Wimereux)  
Philippe GODEAU  
(Saint-Etienne-au-Mont)  
Benoit LEMAIRE (Wimille)



Ils construisent chaque jour le Parc :

**154 communes adhérentes et 4 associées :**

Acquin-Westbécourt - Affringues - Alembon - Alincthun - Alquines - Ambleteuse - Andres - Ardres - Arques - Audembert - Audinghen  
 Audrehem - Audresselles - Baincthun - Bainghen - Balinghem - Bayenghem-les-Seninghem - Bayenghem-lez-Eperlecques - Bazinghen  
 Bellebrune - Belle-et-Houllefort - Beuvrequen - Blendecques - Bléquin - Boisdillinghem - Bonningues-les-Ardres - Bouquehault - Boumonville  
 Boursin - Bouvelinghem - Brunembert - Caffiers - Campagne-les - Guînes - Campagne-les-Wardrecques - Carly - Clairmarais - Clerques  
 Cléty - Colombert - Condette - Conteville-lez-Boulogne - Coulombly - Courset - Crémarest - Dannes - Desvres - Dohem - Doudeauville  
 Echinghen - Elnes - Eperlecques - Equihen-Plage - Escalles - Escœuilles - Esquerdes - Ferques - Fiennes - Guînes - Halinghen - Hallines  
 Hardinghen - Haut-Loquin - Helfaut - Henneveux - Herbinghen - Hermelinghen - Havelinghen - Hesdigneul-les-Boulogne - Hesdin-  
 l'Abbé - Hocquinghen - Houlle - Isques - Journy - La Capelle-les-Boulogne - Lacres - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lez-Ardres - Le  
 West - Ledinghen - Leubringhen - Leulinghem-les-Estrehem - Leulinghen-Bernes - Licques - Longfossé - Longuenesse - Longueville  
 Lottinghen - Lumbres - Maninghen-Henne - Marquise - Menneville - Mentque-Nortbécourt - Moringhem - Moule - Muncq-Nieurlet - Nabringhen  
 Nesles - Neufchâteau-Hardelot - Nielles-les-Bléquin - Nieurlet - Noordpeene - Nordausques - Nortleulinghem - Offrethun - Ouve-Wirquin  
 Pernes-lez-Boulogne - Peuplingues - Pihem - Pittefaux - Polincove - Quelmes - Quercamps - Quesques - Questrecques - Rebergues  
 Recques-sur-Hem - Remilly-Wirquin - Réty - Rinxent - Rodelinghem - Ruminghem - Saint-Étienne-au-Mont - Saint-Inglevert - Saint-  
 Martin-lez-Tatinghem - Saint-Martin-Choquel - Saint-Omer - Salperwick - Samer - Sangatte - Sanghen - Selles - Seninghem - Senlecques  
 Serques - Setques - Surques - Tardinghen - Tilques - Tingry - Tournehem-sur-la-Hem - Vaudringhem - Verlincthun - Vieil-Moutier  
 Wacquinghen - Wardrecques - Watten - Wavrans-sur-l'Aa - Wierre-au-Bois - Wierre-Effroy - Wimereux - Wimille - Wirwignes - Wismes  
 Wisques - Wissant - Wizernes - Zouafques - Zudausques

**10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :**

Communauté d'agglomération du Boulonnais (agglomération porte)  
 Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers  
 Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer  
 Communauté de communes de Desvres-Samer  
 Communauté de communes de Flandre Intérieure  
 Communauté de communes de la Région d'Audruicq  
 Communauté de communes de La terre des 2 Caps  
 Communauté de communes des Hauts de Flandre  
 Communauté de communes du Pays de Lumbres  
 Communauté de communes Pays d'Opale

**2 organismes consulaires**

Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais  
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord-Pas de Calais

**Le Département du Pas-de-Calais  
 La Région Hauts-de-France**

Et le Département du Nord,  
 signataire de la Charte et partenaire du Syndicat mixte du Parc

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional Hauts-de-France avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et la participation de l'État, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.



**Maisons du Parc :**  
 > Manoir du Huisbois, Le West  
 > Maison du Marais,  
 Saint-Martin-lez-Tatinghem  
 adresse postale : BP 22,  
 62142 LE WAST  
 Tél 03 21 87 90 90  
 info@parc-opale.fr  
 www.parc-opale.fr  
 Facebook : Parc Opale



Une autre vie s'invente ici